1997-2017 : 20 ans d'Andromède

Rétrospective en forme d'humour de quelques-uns des combats du SI.EN UNSA au cours des deux dernières décennies. A travers les billets publiés sous la signature d'Andromède, on retrouvera naturellement le fil rouge du corps unique d'inspection et la ligne verte des élections professionnelles des IEN, mais aussi de nombreuses questions éducatives, éthiques, politiques indissociables du combat syndical qui traduisent l'intensité de l'engagement du SI.EN UNSA

Le CAP aurait-il disparu … ?

Andromède – Décembre 1997

Il est banal de constater que les Inspecteurs sont sans cesse confrontés à de nouvelles tâches qui viennent s'ajouter à leurs activités et les conduisent de plus en plus souvent à assurer dans des conditions qui ne sont pas satisfaisantes des missions jugées pourtant essentielles.

Mais n'ont-ils pas aussi une tentation naturelle à vouloir prendre en charge des tâches qui n'entrent pas vraiment dans leurs missions…? ou qui n'y entrent plus...? Oh certes avec des intentions parfaitement louables au nom de la nécessité impérieuse d'un contrôle vigilant des corps d'inspection sur des opérations considérées comme fondamentales et entrant pleinement dans leur champ de compétences…

Ainsi les IEN 1er degré consacrent-ils beaucoup de temps à l'évaluation des PE2 dont la formation désormais universitaire relève pourtant exclusivement de la responsabilité de l'IUFM, y compris, comme pour toute formation universitaire, en ce qui concerne la délivrance des diplômes.

De fait, il est seulement prévu dans les textes que les Inspecteurs puissent «éventuellement» être associés à la validation du stage professionnel… Deux questions devraient donc se poser :

1 – Pour quelles raisons les IEN devraient-ils continuer à faire ce travail qui représente une surcharge importante alors même qu'il n'entre plus dans leurs missions institutionnelles? (nostalgie de l'époque des CAP, stratégie d'occupation du terrain ou simple masochisme…?).

2 – S'agissant d'une tâche supplémentaire, pour ceux qui accepteraient d'y consacrer une partie de leur temps de loisirs au-delà des 39 heures légales (et bientôt des 35 heures) cette prestation fournie à l'IUFM sur sa demande ne devrait-elle pas donner lieu à juste rémunération? (revendication qui peut certes paraître excessive pour des inspecteurs qui n'osent même pas demander à l'IUFM le remboursement des frais de déplacement afférents aux visites des PE2 !)

Carrosse ou citrouille … ?

Andromède – Janvier 1998

Les Inspecteurs de l'Education Nationale font partie des personnels privilégiés auxquels l'Etat dans son infinie magnanimité accorde **l'autorisation d'utiliser leur véhicule personnel pour les besoins du service.**

Encore faut-il qu'ils en fassent expressément la demande et qu'ils souscrivent une assurance pour le cas où la responsabilité de l'Etat serait engagée. En contrepartie ils ont droit à un remboursement de leurs déplacements à un tarif qui représente environ 50% du taux retenu par l'administration fiscale et ont à leur charge la totalité des frais afférents à l'usage dudit véhicule (outre l'assurance, la vignette, la dépréciation, l'entretien, les réparations, les risques d'accidents et d'éventuelles contraventions…).

On pourrait penser dans ces conditions que seuls quelques naïfs ou d'heureux propriétaires de somptueuses limousines refusant tout autre moyen de locomotion, solliciteraient une telle autorisation. Eh bien non ! Sauf quelques amateurs temporaires de pinces à vélo, tous les IEN préfèrent utiliser leur véhicule personnel, faisant ainsi preuve d'un civisme que beaucoup d'observateurs extérieurs doivent prendre pour de l'inconscience ou du masochisme.

Il est vrai que l'Etat n'a pas prévu de mettre un véhicule de service à la disposition des IEN (contrairement à ce qui existe pour les personnels d'encadrement des autres administrations chargés de missions itinérantes). Le cheval ou le roller n'étant guère pratiques, les transports en commun couvrant très imparfaitement le territoire, ne serait-t-il pas moral, dans un premier temps, que ce soit l'Etat qui demande à ces fonctionnaires de bien vouloir accepter de mettre à sa disposition leur véhicule personnel (avec naturellement réquisition en cas de refus et remboursement de frais calculé sur une base au moins égale à celle des services du fisc) ?

L'heure n'est peut-être pas loin où lassés d'attendre une revalorisation qui seule pourrait les inciter à persévérer dans cette forme de civisme, les IEN refuseront de se substituer aux carences de l'Etat et laisseront le carrosse se transformer en citrouille !

Pair, impair, impasse ?

Andromède – Avril 1998

Le rapport du recteur PAIR alimente depuis six mois les conversations de la plupart des responsables de l'Education nationale. Chacun élabore ses hypothèses à partir des informations puisées au cours des nombreuses consultations qui ont eu lieu. Ici ou là des recteurs et des directeurs des services départementaux n'hésitent pas à anticiper même sur les décisions que ne manquera pas de prendre le ministre pour éviter que le mammouth n'aille droit dans le mur.

Les attentes et les craintes sont manifestement si fortes que le ministre a cru opportun de réaffirmer ce 1er avril qu'il ne se sentait absolument pas tenu par ce qui n'est qu'un rapport. Et si tout ce remue-méninges ne conduisait qu'à une impasse parce que les mesures préconisées relèvent de logiques beaucoup plus globales ou s'opposent à des lobbies trop puissants ?

Il serait tout aussi dommage de voir la montagne accoucher d'une souris que d'assister à une éruption volcanique témoignant de l'incapacité du système à se réguler dans la concertation et la sérénité.

Pilotage au sommet

Andromède – Mai 1998

Depuis quelques mois, nombreuses sont les directives qui arrivent du Ministère sans qu'il y ait eu aucune concertation préalable et sans que leur mise en œuvre ne donne lieu à aucune concertation. D'ailleurs, la plupart de ces directives ne font même pas l'objet d'une publication au BO : c'est le cas par exemple des comités locaux d'éducation, de l'apprentissage des langues au CM2 pour la rentrée 98 ou de la semaine des parents à l'école. Il est demandé aux IEN de tout mettre en œuvre pour exécuter les ordres, malgré des délais invraisemblables, des objectifs parfois ambigus et des modalités souvent irréalistes...

Dans le même temps, on affiche une volonté de dialogue dans de nombreuses tables rondes et un effort d'analyse à travers de multiples rapports. Bien que le ministre rappelle sans cesse qu'il n'est pas lié par les recommandations de ses experts, on trouve dans le rapport PAIR quelques affirmations fortes et de bon sens dont nos pilotes feraient bien de s'inspirer. «*Un travail collectif est nécessaire à tous les niveaux pour permettre la responsabilisation et l'adhésion des personnels. Le pilotage n'est pas seulement décision mais aussi régulation qui comprend notamment l'impulsion (intégration des objectifs par les acteurs) et l'animation (échanges entre les acteurs pour enrichir leurs démarches). La décision est préparée par un dialogue avec ceux qui la mettront en œuvre. Elle donne du sens à leur travail et recherche leur adhésion. Elle respecte leur autonomie*.»

Le ministre, les recteurs, les directeurs des services départementaux continueront-ils longtemps de donner des ordres en considérant que toute critique est une manifestation de mauvaise volonté, de conservatisme, voire d'insubordination? Ce type de management est doublement irresponsable : il ne tient pas compte de l'avis de ceux qui ont la connaissance des réalités du terrain et il ne permet pas de créer les conditions d'une adhésion indispensable à l'efficacité de l'action.

Profil ou faciès ?

Andromède – Juin 1998

Dessin de Fernand Sounie

A Lille on cherche des Inspecteurs de l'Education nationale qui connaissent bien le département, à Bayonne on exige qu'ils parlent la langue régionale... sans que personne au fond ne s'en émeuve vraiment, sans se rendre compte que la préférence locale pour la nomination des fonctionnaires relève de la même logique que la préférence nationale prônée par certains partis nationalistes.

A première vue, c'est une simple question de bon sens qui conduit naturellement à privilégier celui dont on se sent proche pour des raisons de langue, de culture, de race, de couleur... Réflexe identitaire, réflexe communautaire, besoin de vivre au pays et d'y vivre entre soi...

Mais il n'est pas difficile de s'apercevoir très vite combien cette préférence locale est aussi exclusion, refus de l'autre, rejet de l'étranger, clientélisme, repli sur soi... et combien elle est anachronique dans une Europe qui met en place la libre circulation des hommes sur son territoire...

Et cette situation devient inacceptable lorsque c'est l'Etat lui-même qui introduit de telles discriminations alors qu'il doit être le garant de l'unité nationale en veillant notamment à ce que les postes de fonctionnaires soient accessibles à tous les citoyens et attribués exclusivement sur des critères de compétence professionnelle.

Parce que le SI.EN fonde son action sur les valeurs de la République, il lui appartient de dénoncer avec vigueur ces «dérives communautaires» et d'engager les recours qui seraient nécessaires pour faire respecter les lois de la République.

Nota (qui n'a rien à voir, ou presque) : en cette période de Coupe du Monde, peut-on imaginer une équipe de France qui se serait privée au cours de son histoire récente des joueurs issus de l'immigration, les Kopa, Platini, Djorkaeff et bien d'autres... ? Le refus de la préférence locale n'est pas seulement une question de principe républicain, c'est aussi le souci de l'efficacité et de l'intérêt général !

Incompréhensible !

Andromède – Juillet 1998

Nos interlocuteurs ne comprennent pas nos revendications, disent-ils … Ils sont bien les seuls puisque tous les spécialistes (cf rapport de Claude Pair et thèse de Jean Ferrier) qui se sont interrogés sur cette question ont reconnu que la différence de statut entre IPRIA et IEN tenait à des raisons historiques qui n'ont plus aujourd'hui aucune justification fonctionnelle.

D'ailleurs, si l'on voulait bien n'accorder aux mots que leur signification réelle, on serait bien obligé de constater que les appellations d' «Inspecteur Pédagogique Régional» et d' «Inspecteur d'Académie» ne sont que des formes réductrices et particulières d'un terme générique, celui d' «Inspecteur de l'Education Nationale».

Nous avons la conviction que la qualité de notre système éducatif a besoin d'un corps d'inspection qui en soit le garant, de la maternelle au baccalauréat. Pour répondre à cette exigence de manière cohérente et conforme à l'égale dignité reconnue récemment à l'ensemble du corps enseignant, il faut mettre en place un seul corps d'inspection, aux missions diversifiées, où il ne sera pas nécessaire de flatter l'ego des uns ou des autres par des titres de noblesse chargés d'histoire, mais où il suffira d'un titre définissant simplement une fonction (Inspecteur) et une institution (Education Nationale) … Alors, **tous Inspecteurs de l'Education Nationale** !!!

Rentrée réussie

Andromède – Septembre 1998

La réussite de la rentrée est l'obsession permanente et majeure des principaux responsables de l'Education nationale. Louable et nécessaire pré- occupation qui conduit chacun à apporter le plus grand soin aux opérations de carte scolaire tout au long de l'année pour qu'il y ait une parfaite adéquation entre la localisation des élèves et l'implantation des postes, permettant ainsi d'éviter toute bavure médiatique.

Mais est-ce vraiment cela une rentrée réussie ? Ce simple critère - très ponctuel et surtout quantitatif - n'est-il pas survalorisé au détriment d'une approche plus qualitative qui permettrait, au bout de quelques jours et après réalisation des ajustements de rentrée, de procéder à une évaluation sans doute moins médiatique mais plus réelle, fondée sur un premier bilan fait par chacun des acteurs (élèves, parents, enseignants, personnels d'encadrement).

On peut objecter que la rentrée c'est un sujet d'actualité, donc une denrée hautement périssable rendue encore plus fragile par un échelonnement sournois, mais ne pourrions-nous avoir davantage la volonté de résister aux contraintes que s'imposent et que nous imposent les médias ? N'est-ce pas là une question d'éducation et de citoyenneté ?

Etre ou ne pas être syndicalement correct ? Entre Picsou et Iznogoud…

Andromède – Février 1999

Les inspecteurs sont gens sérieux. Il ne peut en être autrement. Les recteurs le sont également. Naturellement. Faut-il pour autant que les uns ou les autres oublient les vertus salutaires – et le plus souvent éclairantes – de l'humour ?

Pour avoir décrit avec une ironie corrosive la situation faite aux IEN en matière de remboursement de frais de déplacements, un de nos collègues vient de se faire proprement "épingler" par le recteur de son académie. La réaction de ce dernier relève de la plus grande ingratitude : notre collègue ne s'est-il pas donné la peine de rechercher et de proposer des solutions – différentes, il est vrai, de celles mises en place, mais tout aussi intéressantes dans leur inefficacité et tout aussi propres à ménager les intérêts de tous – ?

Les retenues, nous connaissons. Mais le "manque de retenue" ? Où est-il ?

- ♦ Dans la réaction humoristique d'un collègue à une situation ubuesque ?
- ♦ Dans la publication de libres propos dans un bulletin syndical ?
- ♦ Dans le comportement d'une administration qui s'obstine à ne pas dégager les moyens nous permettant d'accomplir notre tâche sans bourse délier ?
- ♦ Dans l'autoritarisme blâmable dans lequel certains se complaisent au détriment de la prise en compte de revendications légitimes ?

La réponse est, à coup sûr, contenue dans deux des quatre interrogations ci-dessus.

Un concours confidentiel : délit d'initié ou geste de pudeur ?

Andromède – Mars 1999

Ainsi donc le concours de recrutement 1999 des IA-IPR n'est pas paru au Bulletin Officiel de l'Education Nationale mais seulement au Journal Officiel de la République Française (JO du 28/11/98).

Doit-on s'étonner de cette volonté ministérielle de donner le moins de publicité possible à ce concours ? On pourrait bien sûr trouver scandaleux qu'un tel concours se déroule sans que les personnels concernés en soient informés par le BO ou par une circulaire interne, comme cela se fait habituellement, et même chercher à qui profite cette situation (seuls quelques initiés auront pu faire acte de candidature dans les délais et leurs chances de succès sont ainsi notablement améliorées…).

Mais une telle interrogation risquerait de poser un problème d'éthique, voire une question de légalité républicaine que nous aurons l'élégance de ne pas évoquer… quoique…

En fait, il faut plutôt voir dans cette discrétion ministérielle un geste de pudeur à l'égard de tous les IEN qui aspirent à devenir IA-IPR : le Ministre a bien compris que notre attente était très forte et il a jugé qu'il serait cruel d'annoncer de manière trop voyante ce concours alors que tant d'IEN se voient – pour combien de temps encore ? – refuser une égale dignité avec leurs collègues IA-IPR.

Nous devons donc vous remercier, Monsieur le Ministre : nous avons failli voir dans cette non publication au BO une provocation alors que c'est une marque de tact et de délicatesse à notre égard. Nul doute que l'annonce rapide du corps unique d'inspecteurs vous permettra ensuite de redonner à ce concours la publicité qu'il mérite.

Ça commence par “ Merci Monsieur Tavernier ” !

Andromède – Avril 1999

Les inspecteurs de l’Education nationale, et plus précisément ceux du premier degré, tiennent à vous exprimer toute leur reconnaissance, en même temps qu’ils vous présentent toutes leurs excuses.

En effet, ils n’avaient vu dans votre dernier film, primairement, que l’image très négative –voire nocive– donnée de leur métier. Il faut les comprendre ! Limités dans leur capacité à analyser une situation, ils ont pensé qu’être représenté par un homme en imperméable (qu’il n’enlève pas, mais qu’il n’ouvre pas non plus, ouf!) “ bardé de règlements officiels ” (Télérama n°2565), rigide à n’en plus pouvoir, relevait de la caricature la plus grossièrement ficelée.

Mais votre “film n’est jamais verrouillé sur des certitudes” nous apprend le même magazine.

Il fallait donc creuser davantage et se rendre à l’évidence : le mal apparent cachait un grand bienfait. Merci Monsieur Tavernier. Car, grâce à vous, les inspecteurs obtiennent enfin l’intégration réciproque des inspecteurs d’académie et des inspecteurs de l’Education nationale dans un même corps.

Cette annonce – inespérée – est contenue dans l’interview que vous avez accordée au quotidien “Aujourd’hui” du 12 mars 1999, où il est rapporté que Monsieur le Ministre de l’Education nationale, après avoir assisté à la projection de votre film, vous a dit : “le personnage de l’inspecteur d’académie est parfait, très juste”. Or, il est impensable que Monsieur Allègre confonde IA et IEN. Ces derniers en concluent donc que leur ministre veut bien fondre les deux corps en un seul mais que, pressé par d’autres urgences (il est arrivé à la séance “en mangeant des sandwiches... nerveux, la tête ailleurs ”), il n’a pas eu le temps de leur annoncer la bonne nouvelle.

Peu importe : ils sont si heureux que “ça commence aujourd’hui” ! Merci, Monsieur Tavernier.

Les économies budgétaires

Andromède – Septembre 1999

Un collègue de province, Inspecteur de l’Hygiène et de la Sécurité, est convoqué un lundi au ministère de l’Education nationale et le mardi au ministère du Travail.

Toute personne sensée pourrait croire qu’il dormirait le lundi soir à Paris ! Eh bien non ! Pourquoi ? Il a un billet d’avion pour le lundi, payé par le ministère de l’Education nationale, et un autre pour le mardi, payé par le ministère du Travail.

Sachant qu’il doit se lever à 5 heures du matin et qu’il rentre chez lui à 23 heures, calculez le coût de son surmenage payé intégralement par le budget de la nation.

Le racket en un seul chiffre : 79 milliards de francs

Andromède – Octobre 1999

Non, ce n’est pas l’enveloppe budgétaire consacrée à la revalorisation indemnitaire des inspecteurs. Il s’agit de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) ponctionnée par l’Etat au cours du premier semestre, soit une augmentation de 8% par rapport à l’année dernière !

L’infime augmentation des indemnités de déplacement est déjà largement engloutie par l’augmentation du prix de l’essence (5,97 le prix du super 95 en grande surface le 1er août transformé en 6,26 à la fin août, soit près de 30 centimes en un mois !).

Plus le prix de l’essence augmente, plus notre ministre des finances s’enrichit ! Dites, Monsieur DSK, pourquoi ne faites-vous pas, comme pour les prix des légumes et des fruits, l’affichage du prix payé au producteur ? 1, 49 F le litre de super sans plomb 95 (le moins cher) et le prix de vente à la pompe 6,46 F

Vous qui envisagez une baisse des impôts, profitez-en pour baisser un peu les taxes sur les carburants !

Réorganisation à discrétion…

Andromède – Novembre 1999

Un recteur, nouveau dans son académie, rencontre pour la deuxième fois les inspecteurs. Le discours est ferme mais très courtois. Il s’agit de rattraper le retard accumulé dans les résultats de l’orientation des élèves et du pourcentage des candidats reçus aux examens.

Peu après son départ, un collègue facétieux distribue le nouvel organigramme du rectorat mis en place depuis seulement quelques jours par ce même recteur : on y voit notamment apparaître d’importantes modifications dans l’organisation fonctionnelle et hiérarchique du corps d’inspection.

Conclusion : le recteur ayant parlé sans aucune note, on peut penser qu’il a oublié de parler de la réorganisation de son rectorat ou qu’il n’y attache pas une importance telle qu’elle justifierait concertation et information auprès des inspecteurs.

Morale congelée

Andromède – Décembre 1999

Un jour les inspecteurs de la filière hôtellerie
furent conviés
par une grande marque de produits surgelés,
à tester son savoir-faire,
dans une petite ville côtière.
Ils furent reçus comme des princes !
Une liste des inspecteurs, précisant leur grade, fut remise.
Notre hôte prit garde au statut des uns et des autres
et de loger chacun selon :
les IGEN et les IA-IPR dans un hôtel 3* ;
les IEN dans un hôtel 2*.
Car on le sait, en hôtellerie, mieux vaut ne pas mélanger
torchons et serviettes !
Mais, l'hôtel 2* - plus récent,
se révéla plus confortable que le 3*.
La morale fut sauve…

UBU en son royaume

Andromède – Mars 2000

Curieuse aventure que celle qui vient d'arriver à une jeune collégienne mosellane et à sa famille. Son absence réitérée et volontaire (avec l'accord de ses parents) aux cours d'enseignement religieux dans son collège public leur a valu une suspension des allocations familiales !

Il faut préciser que le statut scolaire local d'Alsace-Moselle, hérité des lois allemandes de 1871, impose aux élèves des établissements publics un enseignement obligatoire de religion dans l'une des trois religions reconnues en vertu du Concordat : catholique, protestante, juive, mais les familles peuvent obtenir des dispenses qui sont toujours accordées.

Cependant, les demandes de dispense doivent être formulées par écrit avant la rentrée scolaire, ce qu'avait négligé de faire la famille de cette jeune collégienne. Dès lors, la machine administrative s'est mise en route dans toute sa rigueur et avec un aveuglement coupable. Une responsable de l'inspection académique de Moselle explique : «*Dès qu'un élève manque plus de quatre demi-journées dans le mois, l'établissement scolaire a le devoir de le signaler aux organismes tels que la caisse d'allocations familiales. Il y a un devoir d'alerte et nous avons fait notre travail*». (Communiqué AFP Nancy du 12/02/2000).

Avec la même logique implacable l'administration française s'est déshonorée il y a quelque soixante ans… aujourd'hui c'est moins grave : elle se contente de se couvrir de ridicule ! Nous sommes donc passés de Kafka à Jarry, de l'angoisse à la pataphysique…

Des étoiles pour le site web de votre Rectorat

Tous les rectorats disposent maintenant d'un site Internet. Véritable vitrine de l'académie, ce site contient le plus souvent de nombreuses informations très utiles aux usagers mais c'est aussi un remarquable outil de communication. Il permet au Recteur de mettre en valeur ses priorités et, dans le mouvement « brownien » qui a suivi la publication du rapport PAIR, d'afficher l'organisation – ou la réorganisation - des services académiques.

La place accordée aux inspecteurs dans l'organigramme du rectorat est à ce sujet significative du rôle et des missions qui leur sont confiés, mais c'est aussi l'occasion de vérifier si les deux corps territoriaux d'inspecteurs – qui effectuent des tâches analogues – sont bien l'objet d'une égale considération !

Afin d'encourager la fréquentation des sites rectoraux par les Inspecteurs, le SI.EN lance un grand jeu-concours intitulé « **Des étoiles pour le site web de votre Rectorat** **»**

<u>Thème</u> : quelle place faites-vous au « corps d'inspection » dans l'organigramme du Rectorat mis en ligne sur votre site Internet ?

Rappel : la circulaire ministérielle du 7 mars 1990 précise que les IPR-IA et les IEN sont placés sous l'autorité du recteur et qu'il n'existe pas de lien hiérarchique entre ces deux corps d'inspection dont les actions sont inscrites dans le cadre du Programme de travail académique.

1 étoile (d'encouragement) : aux recteurs qui ne connaissent pas encore la totalité des membres du « corps d'inspection » de leur académie.
2 étoiles : aux recteurs qui établissent encore une hiérarchie dans les corps d'inspection de leur académie.
3 étoiles : aux recteurs qui manifestent une égale considération pour l'ensemble des inspecteurs de leur académie.
4 étoiles : aux recteurs qui anticipent sur la réalisation du corps unique d'inspection.

Nota : le classement sera publié et mis à jour régulièrement sur le site Internet du SI.EN.

Le prix de la sucette

Andromède – 8 septembre 2000 – En direct du Palais Grognard

Extrait de la réaction d'un collègue :

6 septembre 2000 - Histoire de friandises.

Lors des négociations du mois de juin, j'étais de ceux qui pensaient qu'il fallait saisir l'occasion de mettre une pression forte et d'aller jusqu'au bout afin d'obtenir la mise en place du corps unique tout de suite. J'avais qualifié les propositions ministérielles de "hochet" et j'aurais pu, pour rester dans la métaphore à caractère enfantin, utiliser le terme de "sucette".

J'ai bien noté, non sans quelque amertume, qu'une majorité des collègues qui ont répondu au sondage organisé par le SIEN, s'accommodaient joyeusement de cette obole ministérielle. Voilà qui arrangeait bien tout le monde puisque le "conflit" se trouvait éteint et, surtout, que tous les concours et examens menacés allaient pouvoir bénéficier de la participation des IEN !!! Ouf !!!

Qu'en est-il aujourd'hui ? La sucette a été réduite à l'état de pastille et les collègues de la classe normale doivent trouver la pilule amère !! A quand la reprise de l'action sur ce dossier auquel s'ajoute la question des frais de déplacements dont le montant a fondu comme neige au soleil ces derniers mois ? … Il est temps de se mobiliser puissamment ...

Pour essayer de comprendre l'exaspération de ce collègue, il suffit d'effectuer un calcul relatif à l'évolution de la situation pour bien mesurer le prix de la sucette. Prenons « au hasard » l'exemple d'un collègue né en 1947, passé à la hors classe en 1998 avec plus de trois ans d'ancienneté au 9ème échelon. On suppose qu'il prendra en 2007 une retraite bien méritée et qu'il pourra en profiter au moins pendant 25 ans.

Un calcul rapide permet de constater que ce collègue va bénéficier avant sa retraite d'une augmentation cumulée de salaire de 141 892 F (27 403 €) et au cours de sa retraite d'une augmentation cumulée de 900 000 F (173 800 €).

***Nota 1** : la situation financière de ce collègue serait identique s'il avait été intégré au 1.1.2001 dans le corps des IA-IPR.*
***Nota 2** : les modifications prévues dans la gestion du corps (modalités de passage à la hors-classe) doivent garantir à tous les IEN de classe normale le bénéfice de cette évolution de carrière (sauf avis défavorable dûment motivé de l'autorité hiérarchique).*

Moralité : il n'y a pas que les carburants qui augmentent de manière scandaleuse : même les sucettes sont devenues hors de prix et on comprend que la révolte gronde dans les cours de récréation.

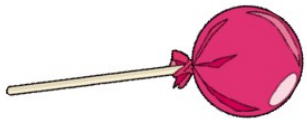

Les électeurs sont formidables !

Andromède – 31 janvier 2001

Ainsi donc les élections professionnelles n'ont pas apporté de grand changement dans le paysage malgré l'intense activité syndicale qui a marqué ces derniers mois !

On pouvait s'attendre à voir le SI.EN recueillir les dividendes des avancées qu'il a obtenues après une période de négociation et de mobilisation où il s'est retrouvé seul à défendre les intérêts des IEN. Il n'en a rien été pour des raisons qui sont sans doute liées à l'incompréhension qui a suivi la non-création du 10ème échelon, malgré des mesures compensatoires peut-être plus intéressantes, mais à moyen terme...

Et il nous faut remercier tout particulièrement ceux qui, malgré leur déception, leurs doutes, ont voté pour le SI.EN.

Mais on pouvait aussi s'attendre à voir la *FSU* payer cher sa prise de position contre le corps unique, c'est-à-dire pour le maintien des IEN dans un statut de sous-inspecteurs.

Il n'en a rien été ou si peu, avec un recul d'environ 2% seulement.

Il est vrai que les adhérents de ce syndicat n'ont peut-être pas été toujours clairement informés des enjeux et ont sans doute eu du mal à décrypter les positions floues et alambiquées de leur organisation piégée par son alliance électorale avec le SNIPRIA.

Ils n'en ont eu que plus de mérite de continuer à voter pour la *FSU.*

Régulation républicaine !

Andromède – 12 juin 2002

Certains collègues comme ceux de l'Académie d'Orléans-Tours ont eu la surprise de recevoir une lettre de leur recteur leur annonçant qu'il était contraint de différer le paiement d'indemnités qui leur étaient dues, les délégations de crédit étant soumises à un principe de « régulation républicaine ».

Les fonctionnaires sont certes habitués à voir certains crédits de fonctionnement réduits en fin d'année par rapport à ce qui était initialement prévu. Cette réduction, appelée pudiquement « régulation budgétaire », traduit la difficulté de l'Etat à respecter ses prévisions dans un contexte économique difficile.

Si l'on comprend bien la formule de « régulation républicaine », c'est le changement de contexte politique qui justifierait aujourd'hui que certains des engagements de l'Etat ne soient pas tenus, y compris le versement d'indemnités correspondant à des tâches supplémentaires déjà effectuées…

On peut admettre qu'une « régulation » soit nécessaire, mais il n'est pas acceptable qu'elle puisse avoir pour effet de différer ou de mettre en cause des crédits déjà engagés, et il est profondément choquant de la qualifier de « républicaine » lorsqu'elle peut conduire à ne pas respecter certains engagements car la continuité de l'Etat est justement l'une des valeurs essentielles de la République.

Académie d'Orléans-Tours 10 juin 2002
Le Recteur, Chancelier des Universités

*Les délégations de crédits faites aux administrations sont actuellement soumises à un principe de **régulation républicaine**.*
Je suis en conséquence obligé de différer la mise en paiement des indemnités qui vous sont dues au titre des fonctions tutorales exercées sur l'année scolaire 2001-2002 auprès d'inspecteurs ou CASU stagiaires.
Je tiens cependant à vous faire savoir combien j'apprécie votre investissement dans la formation initiale des personnels d'encadrement, et à vous remercier de votre contribution active.

Charter républicain ???

Andromède – 18 septembre 2002

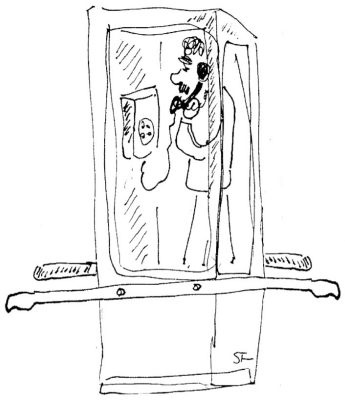

Nouveau modèle de bureau mobile
(Dessin de Fernand Sounie)

Alors que de nombreux rectorats ont signalé qu'ils n'étaient plus en mesure de procéder au remboursement des frais de déplacement (malgré l'augmentation annoncée de 70%…), certains sont à la recherche de solutions originales pour limiter les dépenses.

Ainsi, à l'occasion des journées inter académiques des inspecteurs CCPD, l'IA-DSDEN du département du Nord a-t-il décidé d'organiser, certes à la demande de quelques collègues, un déplacement collectif dont le principe est sans doute légitime, mais dont le caractère exclusif est intolérable pour au moins deux raisons :

- sauf à renoncer à être remboursés de leurs frais, de nombreux collègues devront effectuer un trajet beaucoup plus long que s'ils avaient pu s'y rendre directement ;
- l'éloignement impose un départ particulièrement matinal (5h15, auquel il faut déduire le temps du trajet pour rallier l'Inspection Académique) qui justifierait que soit laissée à ceux qui le souhaitent la possibilité de partir la veille.

Les inspecteurs font partie de cette catégorie de fonctionnaires qui doivent mettre leur véhicule personnel à la disposition d'une administration qui est dans l'incapacité de leur fournir un véhicule de service et qui leur rembourse les frais engagés de manière aussi notoirement insuffisante que tardive. Ils ne peuvent donc qu'approuver une prise en charge directe de leurs déplacements, mais à condition qu'il soit tenu compte des contraintes propres aux missions et du respect des personnes.

La formule « charter », dont l'intérêt économique est évident, ne peut s'appliquer que sur la base du volontariat ou dans un but dissuasif, ce qui est bien sûr une manière encore plus efficace de réaliser des économies !

Les masques sont tombés : votez les yeux ouverts !

Andromède - 21 novembre 2002

Un simple regard sur les professions de foi des listes en présence aux élections professionnelles IA-IPR suffit pour constater à quel point les choses sont aujourd'hui très claires.

En effet, les trois listes concurrentes de celle du SI.EN Unsa Education s'inscrivent sans ambiguïté dans une logique corporatiste selon laquelle le corps des IA-IPR est un corps de promotion pour le corps des IEN.

S'agissant de deux corps aux missions identiques, il n'existe à l'évidence aucun argument pour justifier une telle « hiérarchie », si ce n'est un état de fait qui place certains IEN sous l'autorité de certains IA-IPR exerçant des fonctions particulières…

Cette ambiguïté « fonctionnelle » s'était traduite, lors du précédent scrutin, par une liste commune SNIA-IPR*, SNIA* et SNIA-CR*, entretenant une certaine confusion entre ce qui relève du statut des personnes et de leur fonction. Or ces deux dernières organisations ont déposé cette année une liste distincte, malgré une profession de foi qui tient davantage du clonage que de la différenciation cellulaire…

Ceux qui restent intimement persuadés que les IA-IPR constituent une caste qui doit défendre ses « privilèges » ont donc le choix entre trois options :

- une liste « indépendante » qui se présente au nom des IA-IPR « de terrain » dont elle défend la « **spécificité** »
- une liste « indépendante » qui se présente au nom des IA-IPR chargés de fonctions particulières dont elle défend les « **compétences de haut niveau** »
- une liste à forte coloration « FSU » qui, bien qu'associant un syndicat prétendant défendre les IEN, dénonce avec force l' « entreprise démagogique du corps unique » et défend le « **niveau d'excellence** » des IA-IPR.

Ceux qui pensent au contraire que cette surenchère sur l'excellence est aussi désuète que dérisoire face aux enjeux actuels, ceux qui sont convaincus que le rapprochement des corps d'inspection s'inscrit naturellement dans les évolutions nécessaires du système éducatif pour favoriser le travail d'équipe de l'encadrement et pour mieux identifier la fonction d'inspection en la situant dans le cadre de la décentralisation comme un axe essentiel du pilotage… ceux-là voteront pour la liste présentée par le SI.EN Unsa Education.

* SNIA : syndicat des DSDEN
* SNIA-CR : syndicat des Conseillers des Recteurs
* SNIA-IPR : syndicat des IA-IPR « de terrain »

Véhicule de fonction pour Excellences

DANGER - Alerte au SUCI *

*** SUCI = syndrome d'unification des corps d'inspection**

Alors que le virus qui vise à l'unification des deux corps d'inspection territoriaux (IEN et IA-IPR) n'est pas encore éradiqué, on vient d'apprendre qu'il s'attaque désormais aux deux corps de l'inspection générale (IGEN et IGAENR). Il est vrai que le mal est profond, puisque c'est le premier ministre lui-même, de retour de Chine (?), qui avait servi d'agent contaminant en inoculant un 'programme ambitieux de réduction des corps".

Andromède – 23 mai 2003

Extrait d'une dépêche de l'AEF du 22 mai 2003

INSPECTION. Le ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche a lancé, selon des informations recueillies par l'AEF, un processus qui pourrait aboutir à la **fusion** de ses deux inspections générales, l'IGEN (inspection générale de l'Éducation nationale) et l'IGAENR (inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale). L'un des objectifs de cette réforme serait, selon une source proche du dossier, de **donner plus de souplesse au fonctionnement des inspections, actuellement cloisonnées**.

Extrait d'une dépêche de l'agence Reuters du 11 avril 2003

Raffarin veut réduire le nombre de fonctionnaires

Le Premier ministre Jean-Pierre Raffarin a confirmé que l'Etat allait réduire les effectifs des fonctionnaires en ne remplaçant qu'en partie les départs en retraite.

S'exprimant devant les directeurs des administrations centrales de l'Etat, à la maison de la Chimie, à Paris, le Premier ministre les a appelés à réfléchir à une "nouvelle gestion des ressources humaines".

Proposant de revoir le système de notation des fonctionnaires, il a demandé aux responsables des administrations d'appliquer les règles concernant le mérite et la rémunération et a demandé à ses ministres de préparer un "**programme ambitieux de réduction du nombre des corps**".

"Au nom de l'exigence, je vous demande de participer de toute votre énergie à la réforme de notre Etat. Il nous faut des résultats. Ils doivent être perceptibles par le citoyen, par l'usager, par le contribuable. C'est notre exigence commune".

Auteurs en péril

Andromède - 26 mai 2003

Certains se sont offusqués du fait que le livre de Luc Ferry n'ait pas eu droit au respect dû au Livre et n'ont pas hésité à dénoncer des pratiques apparentées de sinistre mémoire aux « autodafés » ou à vilipender des enseignants montrant à leurs élèves un bien triste exemple amplifié par quelques images médiatiques fortes.

Cette analyse, pour être sincère, n'en est pas moins sommaire. Car, au fond, si respect il doit y avoir, ce n'est pas au livre, mais exclusivement à son contenu qu'il doit s'adresser, sauf à sacraliser toutes sortes de publications au prétexte qu'elles ont l'apparence d'un livre.

Et c'est bien là le problème de ce « livre » qui n'en a que les aspects extérieurs : des auteurs connus, un titre accrocheur et des éditeurs patentés. On chercherait vainement à le rattacher à un genre littéraire, si ce n'est la catégorie « marketing politique » dont la caractéristique principale est d'essayer de vendre un projet et non un produit fini…

Ce doute est d'ailleurs confirmé par la mention qui précise que les droits d'auteur ne seront pas perçus par les auteurs eux-mêmes mais par le commanditaire de l'opération, le Ministère de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche. Même si les événements en cours montrent qu'il s'agit là d'une relative injustice dans la mesure où la pérennité des auteurs dans leurs fonctions actuelles n'apparaît pas suffisamment assurée pour garantir qu'ils piloteront eux-mêmes l'usage de ces fonds…

Cette manne devrait néanmoins combler une petite partie des réductions de crédits annoncées pour le fonctionnement de l'Education Nationale puisque l'ouvrage se serait déjà vendu à plus de 62 000 exemplaires*. Comme quoi, un succès commercial n'est pas forcément un succès populaire.

** Selon le baromètre IPSOS, le livre vient toutefois de perdre une place au hit parade des meilleurs ventes, rétrogradé à la 6ème place par l'arrivée de celui de Brigitte Bardot, autre amie des bêtes...*

Concertation… déconcertante !

Andromède – 29 mai 2003

Aux termes d'une déclaration agrémentée de formules choc dont il a le secret, la Premier ministre établit un diagnostic fondé exclusivement sur des inquiétudes qui seraient injustifiées et propose pour remède « une démarche immédiate, ouverte et approfondie de dialogue social » après avoir affirmé qu'il était prêt à des « gestes significatifs ».

L'ordonnance du bon docteur risque pourtant de creuser un peu plus le déficit de dialogue social car il ne prescrit en réalité que trois produits dont le manque d'efficacité en matière de concertation a entraîné depuis longtemps la déclassification :

- REPONDRE aux organisations représentatives sur les questions liées aux carrières et aux conditions de travail…
- DISCUTER avec les organisations syndicales sur les missions et les garanties statutaires…
- NEGOCIER avec les partenaires sociaux… mais seulement sur les modalités d'organisation du « grand débat sur l'Ecole » auquel le Premier ministre n'accorde apparemment pas une grande importance car il le considère simplement comme un « exercice de démocratie ».

Si l'on doit considérer qu'il s'agit-là de « gestes significatifs », il faut donc comprendre que le gouvernement a fait le choix de la fermeture en pensant qu'un médicament placebo suffira pour faire passer la pilule amère de ses réformes.

Réponse à la lettre ministérielle du 5 juin 2003

Andromède – 6 juin 2003

Monsieur le Ministre,

Vous avez adressé une lettre aux Inspecteurs de l'Education Nationale chargés d'une circonscription du premier degré pour souligner combien leur mission est essentielle à la bonne marche de l'école primaire. Nous vous sommes très reconnaissants de ce témoignage de confiance à l'égard d'un corps d'inspection qui a bien souvent le sentiment d'un relatif manque de considération.

Pour autant cette lettre contient quelques propos ambigus qu'il nous paraît important de relever afin d'éviter tout malentendu. En effet, lorsque vous évoquez notre *engagement pour assurer la continuité du service public – en cette période difficile* – ou notre *mission de garant de la réussite des élèves – quelles que soient les circonstances* – vos propos pourraient laisser penser que les Inspecteurs ne sont pas en accord avec les motifs de mécontentement qui sont à l'origine des grèves et manifestations que connaît actuellement notre institution, et qu'ils s'efforcent d'en limiter les effets.

Nous tenons donc à vous préciser que les Inspecteurs partagent très largement les inquiétudes de l'ensemble des personnels autant sur la méthode mise en œuvre pour initier des réformes que sur l'absence totale de lisibilité de celles-ci. C'est cette incompréhension qui conduit d'ailleurs beaucoup d'Inspecteurs à s'associer aux mouvements de grève et aux manifestations.

Il est certain cependant que notre profond attachement à l'école publique et notre sens des responsabilités nous amènent à faire preuve de la plus grande vigilance pour que les actions en cours portent le moins possible préjudice aux élèves. Mais cette exigence a ses limites, celles qu'il vous appartient de ne pas franchir en ne différant pas plus longtemps le véritable dialogue auquel toutes les organisations syndicales appellent depuis plusieurs mois.

Confiant dans votre capacité à apprécier enfin le profond malaise que vous avez contribué à développer, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de la considération que nous devons à un Ministre de la République.

Intérêts convergents

Andromède – 23 juin 2003

Alors que la polémique bat son plein sur la question des retenues sur salaire dans le cadre du mouvement de grève des mois de mars, avril, mai et juin 2003, personne ne semble s'interroger sur la possibilité pour les DSDEN de connaître la réalité de la participation des enseignants du premier degré aux dites grèves.

A tel point que certains DSDEN n'hésitent pas à affirmer contre toute évidence qu'ils ont une parfaite connaissance de la situation dans leur département grâce aux informations qui leur sont communiquées par les inspecteurs chargés d'une circonscription du premier degré… et vont même jusqu'à tancer vertement les dits inspecteurs qui ne seraient pas en mesure de leur fournir ces précieuses informations !

Etrange paradoxe qui conduit ainsi salariés et employeur à refuser d'admettre cette extraordinaire évidence : **il n'existe aucun moyen juridique d'identifier les absences pour fait de grève dans le premier degré tout simplement parce qu'il n'y a pas de chef d'établissement dans les écoles**.

D'une part les syndicats enseignants se refusent à reconnaître cette réalité qui est contraire à leur déontologie affichée sur le droit de grève et qui risquerait de mettre l'accent une fois encore sur l'urgence à donner un vrai statut aux directeurs d'écoles… D'autre part l'administration se refuse évidemment à reconnaître sa totale incapacité à savoir si ses agents ont effectivement rempli la mission qui justifie leur salaire !

Personne donc ne s'avisera de dire que le roi est nu !

Tout va très bien, Madame la Marquise !

Andromède - 22 novembre 2003

Un regard curieux porté sur le site d'un syndicat concurrent cinq jours après les élections professionnelles IEN : seuls les résultats de deux académies y étaient indiqués avec ce titre étonnant " Les nouvelles sont bonnes " !

Oh bien sûr, ce syndicat enregistre dans une seule académie une légère progression en voix, mais de là à en tirer satisfaction alors que les résultats nationaux traduisent une baisse considérable avec une perte de plus de 30 % par rapport au scrutin précédent, cela laisse sans voix !

S'agirait-il d'un nouveau concept, celui de la " petite distribution " qui se satisfait d'un îlot de gains dans un océan de pertes (par opposition à la " grande distribution " qui vise au contraire un îlot de pertes dans un océan de profits) ?

On se perd en conjectures sur un tel optimisme, entre l'hypothèse d'une gueule de bois post-électorale où le réveil douloureux n'offre pas toute garantie de lucidité et l'éventualité d'une prise de conscience d'une stratégie désastreuse qui ne pouvait que conduire à une déroute finalement moins pire que ce que l'on pouvait craindre. Car cette sanction électorale était manifestement prévisible tant il est vrai que ce syndicat s'est engagé sur une mauvaise voie (légère revalorisation de la classe normale et refus du corps unique) qui ne pouvait que lui en faire perdre (des voix…) !

Dans un paysage syndical qui était marqué depuis plusieurs scrutins par une grande stabilité, il ne s'agit pas là d'un mouvement mineur mais d'un signal très fort donné par les IEN qui demandent dans leur très grande majorité que le SI.EN soit leur porte-voix.

Avis de recherche

Andromède - 5 décembre 2003

Les responsables de l'échec électoral du SNPI-FSU seraient donc des collègues « *réformistes mous* »* ou « *individualistes, carriéristes, ayant un rapport quasi-névrotique avec le pouvoir* »*. C'est l'analyse faite par la section du SNPI-FSU de l'académie de LILLE (extrait ci-dessous) et qui concerne à l'évidence ses militants et/ou sympathisants défaillants.

Nul doute que les collègues concernés sauront immédiatement se reconnaître dans ce diagnostic impitoyable derrière lequel il y a probablement plus de lucidité que de dépit post-électoral (?). Emu par une telle détresse, le SI.EN tient a affirmer sa profonde solidarité avec ces collègues et se tient à leur disposition pour mettre en œuvre avec eux les traitements thérapeutiques et syndicaux adaptés au triste état dans lequel les a plongé le syndicat auquel ils avaient eu l'imprudence de faire confiance.

** Analyse des résultats des élections professionnelles IEN de novembre 2003 par le SNPI-FSU de l'académie de LILLE : « Nos positions syndicales ont de plus en plus de mal à "passer" auprès de collègues de plus en plus réformistes mous ; sans compter sur l'effet négatif que peut avoir la FSU (via le SNUIPP) auprès de certains collègues individualistes, carriéristes, ayant un rapport quasi- névrotique avec le pouvoir. »*

Laïcité : l'Ecole, entre maison de tolérance et maison de redressement

Andromède - 20 janvier 2004

Alors qu'une nouvelle polémique se développe autour de l'opportunité d'une loi sur la laïcité, il est étonnant de constater à quel point les motivations des opposants témoignent d'états d'âme (!) contradictoires.

D'un côté, ceux qui défendent l'idée d'une école ouverte à l'expression de toutes les sensibilités, à la manifestation de toutes les identités au nom d'une laïcité qui se définirait comme l'addition de tous les particularismes avec un objectif allant de la simple co-existence pacifique à l'utopie d'une fusion harmonieuse créatrice d'une humanité nouvelle.

De l'autre, les partisans de la tolérance zéro qui sont convaincus que tout signe distinctif doit être intégralement voilé (!) ou qui profitent de cette occasion pour dénoncer les situations dérogatoires résultant de tel statut régional particulier ou des privilèges accordés à l'enseignement privé. Position sans doute légitime, mais dont la mise en œuvre pourrait apparaître davantage comme un processus d'exorcisme ou de ré-éducation qu'une préoccupation éducative.

Dans ce concert discordant, on en vient très vite à oublier que la question posée ne porte pas sur la place de la religion dans la société mais uniquement à l'Ecole (ainsi, il est vrai, que dans certains services publics dont les services de santé).

La mission que la société confie à l'Ecole, dans un pays laïque et démocratique, concerne le développement de l'intelligence et de la personnalité de chaque enfant à l'exclusion des domaines qui, relevant de l'intime conviction, ne peuvent être abordés dans une construction rationnelle et dont la confrontation serait nécessairement conflictuelle.

C'est cette conception de l'Ecole, fondée sur le respect de l'enfant comme individu « en devenir », qui nous conduit aussi bien à refuser les comportements ostensibles qu'à accepter des signes discrets, donc à approuver le projet de loi.

Au nom d'une laïcité exigeante qui n'est pas figée dans une loi excessive (qui serait d'ailleurs impossible à appliquer) mais prend appui sur une loi équilibrée qui réaffirme un principe et laisse une juste place au dialogue et à la persuasion dans une démarche essentiellement éducative.

Aristocrates en péril ?

Andromède – 10 février 2004

> *"Rappelons que pour nous, républicains de France, la notion de droit à la différence est historiquement liée à l'Ancien Régime. Elle renvoie très exactement à ce qu'abolit la nuit du 4 août : l'idée d'un monde aristocratique, d'un univers hiérarchisé où les "meilleurs" seraient par nature en haut de l'édifice social, et les autres par nature en-dessous, l'ensemble de cette pyramide des êtres étant garanti par le droit. Le droit à la différence c'est le socle par excellence de l'idéologie contre-révolutionnaire".*
>
> Luc FERRY – Ministre de l'Education nationale

En lisant ces lignes, vous avez sans doute pensé comme moi que le ministre dénonçait là avec force ces réactionnaires du système éducatif français qui tiennent aux privilèges de caste que leur confère la réussite à un concours prestigieux… ceux-là même qui ne veulent pas entendre parler de corps unique d'inspection, même à deux ou trois grades, pour qui le sigle IEN ne peut être prononcé qu'avec dégoût ou mépris car ils craignent une promiscuité qui, ont-ils écrit, entraînerait inévitablement une « *paupérisation matérielle et intellectuelle* ».

Confirmé récemment encore dans le cadre de la contribution au groupe de réflexion Bottin, cet attachement viscéral aux valeurs aristocratiques s'y exprime notamment par la crainte de « *priver l'éducation nationale française de ses meilleurs cadres intellectuels* » si l'on persiste à porter une oreille complaisante à ces sans-culottes auxquels on a donné du pain pour quelques uns (hors classe HEA) et qui en voudraient maintenant pour tous.

Bien qu'il s'agisse en fait d'un extrait du discours que le ministre a prononcé dans la cadre du projet de loi relative au principe de laïcité, j'ai quand même la faiblesse de continuer à penser que ce passage s'applique parfaitement à la bataille d'arrière-garde que mènent les pourfendeurs du corps unique et que, pour eux, une nouvelle nuit du 4 août approche ...

CAPN du 27 avril 2004 – Remerciements

Les commissaires paritaires du SI.EN – 27 avril 2004

A l'issue de la CAPN, le travail des commissaires paritaires est de communiquer aux collègues un document contenant les propositions qui seront soumises au ministre. L'élaboration d'un tel document qui se doit d'être exhaustif et ne contenir aucune erreur est le résultat d'un travail d'équipe dont il est légitime qu'il soit communiqué en priorité aux adhérents, ce qui explique qu'il soit mis en ligne sur notre site dans l'espace réservé.

Quel ne fut pas notre étonnement de découvrir que l'autre syndicat représenté à la CAPN s'était cru autorisé à mettre en ligne l'intégralité des documents de travail préparatoires à la CAPN, documents contenant des informations à caractère personnel et ne prenant pas en compte toutes les modifications intervenues en séance.

Nous avons immédiatement alerté nos « camarades » sur ce procédé déontologiquement contestable et juridiquement attaquable…

Nous tenons à leur adresser nos plus sincères remerciements car ils ont immédiatement retiré de leur site les documents fautifs et, afin de ne pas commettre de nouvelle bévue, ils sont venus copier les informations que nous avions placées sur notre site en prenant soin toutefois d'effacer le logo du SI.EN !

Certains esprits malveillants pourraient trouver scandaleux de s'approprier ainsi le travail des autres… Pour notre part, nous n'y verrons au contraire qu'un hommage à la qualité du travail des commissaires paritaires du SI.EN et nous sommes persuadés que c'est uniquement par discrétion qu'ils n'ont pas souhaité faire mention de leurs sources !

Alignement des indemnités 2nd degré IEN-IPR

Janvier 2005

Réaction du SG du SIEN

Suite aux informations qui nous ont été communiquées par Monsieur le Directeur de l'encadrement, nous tenons à vous exprimer notre satisfaction de voir les indemnités de charges administratives des inspecteurs de l'Education nationale du second degré revalorisées et alignées sur celles de leurs collègues inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux. Cette décision va pour nous, explicitement, dans le sens de la reconnaissance de **l'égale dignité des inspecteurs**, laquelle s'accordait mal avec les disparités antérieures que nous dénoncions depuis longtemps. Nous ne doutons pas que cette mesure s'inscrit dans une politique volontariste de votre part et qu'elle préfigure des évolutions à l'élaboration desquelles nous sommes tout prêts à participer.

Monsieur le Ministre, le pas qui vient d'être accompli va dans la bonne direction, mais, pour qu'il prenne tout son sens, il doit être suivi d'autres évolutions, marquant votre volonté de reconnaître le rôle des inspecteurs au sein du système éducatif. Soyez assuré, Monsieur le Ministre, de notre indéfectible attachement au service public d'éducation que vous représentez.

Réaction du Président du SNIA-IPR

Lors de votre discours à la Mutualité, nous avions pris acte avec satisfaction, (...) de l'annonce de l'augmentation prévue de 2 millions d'euros pour les « corps d'inspection territoriaux ». Cette dernière expression, de plus en plus employée, ne correspond à rien de précis dans notre statut mais (...) nous attendions avec confiance le résultat des arbitrages. Grande est notre surprise de constater, en consultant le site d'un syndicat concurrent, que la décision a été prise et annoncée à ce syndicat à la faveur d'une audience à la D.E. Cette somme de 2 millions d'euros servirait essentiellement à mettre l'I.C.A des IEN-ET,

EG et IO (soit 26 % d'augmentation) au niveau de celle des IA-IPR. Le reste permettant une augmentation moyenne de 7 % de l'ICA des IA-IPR et d'autres mesures catégorielles.

L'égalisation des indemnités entre deux corps aux profils de recrutement très différents (une première dans notre système éducatif où les primes sont hiérarchisées) ne nous semble pas une priorité et sera comprise par les IA-IPR comme un nouveau pas vers le **corps unique**. (...) Nous pourrions facilement montrer qu'en plus du recrutement et du statut, les missions des IEN et des IA-IPR ne sont pas identiques. (...) Nos collègues IA-IPR ne comprendront pas que leur loyauté et leur investissement au service de la politique ministérielle soient récompensés de cette façon cavalière.

Commentaire d'Andromède

Pour ma part, je trouve la réaction du Président du SNIA-IPR très humaine (et le fait qu'il y ait un peu d'humanité au SNIA-IPR me le rendrait presque sympathique) avec une débauche d'arguments dont la naïveté est touchante, allant des promesses qu'il pensait avoir entendues à l'épouvantail de revendications identiques de certains corps enseignants, du détournement d'un projet d'augmentation d'ICA dont il revendique la paternité au spectre d'une baisse de qualité du recrutement des IA-IPR en passant bien évidemment par la **perspective diabolique du corps unique** !

Et pour couronner le tout, notre ami avoue ingénument qu'il a dû aller fureter sur l'espace protégé du site du SI.EN pour découvrir l'horreur des intentions de son ministre... J'hésite pour ma part entre l'envoi d'un message de condoléances et des propos plus rassurants en soulignant que pour le moment au moins nos "chers collègues" IPR conservent pour eux seuls cette auréole d'IA que le SNIA-IPR se vante régulièrement d'avoir si vaillamment reconquise. Satisfaction peut-être provisoire mais ne faut-il pas parfois savoir se satisfaire de symboles... et se draper dans sa dignité plutôt que de se comporter comme de vulgaires IEN en ergotant sur quelques misérables euros ? O phénix de notre haute administration, cette leçon - si elle se confirme - vaut bien un fromage !

Contrat de confiance

Andromède - 20 mai 2005

La mise en œuvre de la LOLF devrait se traduire par une plus grande souplesse dans la gestion des deniers publics pour mieux répondre aux besoins des usagers et par une meilleure maîtrise des choix budgétaires qui seront désormais appréciés en fonction d'indicateurs de performance.

Toujours soucieux de montrer l'exemple, l'Etat ne devrait-il pas appliquer lui-même à ses services déconcentrés que sont les rectorats et les inspections académiques cette nouvelle politique dont la rigueur et la transparence doivent garantir l'efficacité du service public ? Lorsque les dotations budgétaires étaient définies sous forme de chapitres et de lignes totalement fermés, nul besoin de concertation ni même d'information dépassant le niveau individuel des crédits mis à disposition d'un agent pour l'exercice de sa mission.

Dans le cadre de la LOLF, même avec une marge de manœuvre limitée par la règle connue sous l'appellation poétique de "fongibilité asymétrique", deux exigences devraient s'imposer aux responsables locaux, recteurs et directeurs des services départementaux :

- d'une part une concertation préalable avec l'ensemble de leurs conseillers directs (chefs de service et inspecteurs) en posant clairement les enjeux liés à l'application locale de la politique nationale ;
- d'autre part la diffusion à l'ensemble des acteurs d'un document budgétaire synthétique suffisamment lisible pour montrer la relation entre les choix effectués et les objectifs prioritaires retenus, base indispensable d'un engagement professionnel et d'une évaluation des actions.

Bien sûr, cette hypothèse est totalement utopique dans une société où l'exercice du pouvoir reste étroitement associé au privilège de décision financière. Elle est même politiquement irréaliste dans un contexte de réduction budgétaire qui oblige les responsables locaux à une certaine discrétion pour utiliser des moyens plus ou moins détournés pour faire face aux besoins les plus urgents.

Elle est de toutes façons aléatoire dans une organisation où la concertation et l'information sur ces questions ne font pas l'objet d'une obligation institutionnelle. Elle est pourtant essentielle au contrat de confiance qui devrait constituer le principe fondamental des relations entre les cadres du système éducatif… Bref, pendant longtemps encore, il nous faudra sans doute obtenir par la voix collective que permet l'organisation syndicale des réponses à des questions considérées au mieux comme incongrues ou déplacées, au pire comme des manifestations de défiance ou de provocation d'un esprit contestataire aux intentions coupables.

ICA modulable : une initiative poétique vouée à un destin tragique

Andromède – 8 avril 2006

De même que le CPE est cette idée géniale qui introduit la précarité de l'emploi pour tous comme solution évidente au chômage de certains jeunes, la modulation de l'ICA est cette idée évidente que la différenciation des primes va enfin permettre de reconnaître le génie de certains inspecteurs. Dans le contexte actuel, il peut paraître un peu facile de faire cette comparaison, et pourtant…

- L'un et l'autre s'inscrivent dans la même démarche totalement idéologique ne reposant sur aucune réflexion pour en anticiper la mise en œuvre et ne s'accompagnant d'aucune concertation avec les futurs acteurs…

- L'un et l'autre ont pour ambition de s'affranchir de règles jugées trop rigides, obstacles à la nécessaire évolution du " contrat social " et entravant les initiatives de responsables du " management " qui ont besoin d'extérioriser leur ego par le droit absolu de licenciement ou par le pouvoir discrétionnaire de distribuer quelques prébendes…

- L'un et l'autre affichent leur ambition d'une gestion de proximité fondée sur la confiance et la qualité de relations humaines enfin débarrassées de ces contraintes administratives qui offrent sans discernement des garanties abusives de justice et d'équité…

Le parallèle aurait sans aucun doute pu être développé davantage si un incident «technique» n'avait pas irrémédiablement enrayé la belle machine du CPE, affaire récente et toujours d'actualité qui incite à un bref retour sur l'histoire de cette ICA modulable. Après une éclosion discrète fin 2004, à peine remarquée au milieu d'une couvée dont les modifications génétiques portaient soit disant l'empreinte de la LOLF, l'ICA modulable est restée de longs mois invisible sans que l'on sache vraiment si ses malformations étaient en cause où si ses parents hésitaient à assumer leur bébé…

Entre septembre 2004 et mars 2006, dix-huit mois se sont ainsi écoulés avant que l'on se décide enfin à exposer cet étrange volatile aux regards impatients des inspecteurs. Et là, vraiment, on ne regrette pas une si longue attente quand on constate à quel point cet oiseau-là s'est vu affubler d'habits de lumière qui ne peuvent que lui permettre de faire l'unanimité… contre lui !

Qu'on en juge plutôt :

- Un mode de calcul incompréhensible que chaque recteur a interprété à sa façon…

- Des critères d'attribution totalement illisibles où fonction, mission, mérite et proximité se mêlent dans une confusion générale…

- Une gestion diabolique des ressources humaines qui ne peut que contribuer à développer des relations verticales de servilité et des relations horizontales de méfiance…

- Une discrimination injustifiée entre les différentes catégories d'inspecteurs…

Il n'est pas nécessaire d'en rajouter, ni d'attendre l'arbitrage improbable d'une quelconque instance constitutionnelle, ni même une période d'essai de quelques mois afin de mesurer les dégâts collatéraux, pour comprendre que ce dispositif est réellement «abracadabrantesque». Nul besoin d'être devin pour prédire que suspension et abrogation sont inscrits dans le destin tragique de cet avatar de modernité dont le seul mérite est dans l'illusion. De même que les chefs d'entreprise ont été dissuadés de donner vie au CPE, on peut penser que très rapidement les recteurs et leurs conseillers auront la sagesse de ne pas utiliser cette arme idéologique aussi ridicule que contre-productive. Nul doute que les inspecteurs, qui ont un sens élevé du service public, sauront faire valoir dans chaque département et dans chaque académie les arguments pour les en persuader.

La globale dans la cour de récré

Novembre 2006

Tu sais que j'ai plus de maître à l'école ? Oui, c'est le pied ! Mes parents l'ont dénoncé. Il faisait la globale ! Y a des gars qui sont venus l'arrêter en pleine classe ! Y paraît qu'ils l'ont mis dans un camp de rééducation, à Tapadroaomo ! Non, je ne sais pas où c'est. Mes parents, ils ont bu le champagne après … Y pouvaient pas le saquer le prof…

Y z'aiment pas trop les profs de toute façon…Tous des feignants, y disent. Mes parents, tu comprends, moi, y travaillent, y sont petits commerçants. Je te dis pas, mine de rien, y sont vachement au courant de la lecture ! Y z'écoutent Ruquier tous les jours et y a souvent le Ministre qui vient ! Oui, oui, le de Robien ! et y sort des pancartes et y dit comment il faut apprendre à lire…Et la Cochin et la Maureen Door, elles sont bien d'accord ! Et le Steevy aussi ! Même que la Cochin, elle a dit que si son gamin, il avait pas appris, c'était la faute à la globale !

Et puis l'autre soir, mais c'était chez Bern, y paraît qu'y avait Tapie ! Oui, oui, tu te rends compte ! Celui de l'OM et du Crédit lyonnais ! Il a dit que sa grand-mère, elle faisait pas de fautes d'orthographe…Et donc que l'école, c'était bien la preuve que c'était mieux avant ! Et le Ministre ?…Oui, oui, il y était aussi ! Oui, oui, je t'assure ! Il en manque pas une ! Il a dit que c'était mieux avant parce qu'y avait pas la globale.

Y paraît…Tu vas rire ! Qu'y avait un vieux et pas bien habillé sur le plateau…Il avait fait des études ! C'est te dire si ça craignait ! Il disait que c'était pas si simple la lecture. Je te dis pas ce qu'il s'est ramassé ! Y a même le garde du corps du ministre…Oui, oui, le ministre, y vient souvent avec ! Un méchant balaise avec une tête de tueur ! Il a failli lui en mettre une, au studieux ! Mes parents y ont toujours dit qu'il faut pas laisser passer à la télé les intellos…Y sont pas marrants…Y disent que des conneries. Il faut les envoyer directos à la mine, mon père, il dit…

Tous des feignants ! Dis, ça te dirait pas te débarrasser de ton maître toi aussi ? Ouais, c'est simple ! S'y a des textes sur les murs et des livres dans la classe et que ton maître y pinaille tout le temps pour essayer de te faire comprendre, c'est sûr ! C'est qu'un sale globaleux ! Tu le dis à tes parents…Y dénoncent …Ni vus ni connus…Y a un numéro vert au ministère… Si, si ! Je crois même que maintenant on peut toucher une prime ! Le Ministre, il a bien dit que ça servait à rien de comprendre, qu'à avoir des ennuis !

Un ministre jamais en retard d'innovation

Andromède – Mars 2007

Décidément Gilles de Robien nous étonnera jusqu'au bout et qui sait ce qu'il serait encore capable d'imaginer s'il restait ministre de l'Education Nationale quelques mois supplémentaires.

Il a d'abord remis au goût du jour la méthode syllabique que les éditeurs eux-mêmes avaient enterrée au profit de méthodes moins mécaniques et moins abêtissantes.

Il a ensuite dénoncé "l'observation réfléchie de la langue" au profit du jargon grammatical traditionnel, connu de quelques grands-parents, anciens élèves des années 50 et avant, jargon qui leur permettrait d'aider leurs petits enfants à faire leurs devoirs sachant que ces devoirs à la maison sont interdits depuis une circulaire de 1956.

Il a restauré la leçon de mots en maternelle, aidé en cela comme pour le reste de notre chercheur national Alain Bentolila, jamais en retard d'un retournement de veste pour peu que cela lui permette de vendre davantage d'ouvrages.

Il a cherché à introduire les 4 opérations dès l'école maternelle.

Et aujourd'hui notre ministre réinvente le vélo et voudrait obliger les élèves d'école primaire à se rendre à l'école à vélo. Il a d'ailleurs créé une nouvelle mission et chargé un inspecteur d'académie de la mettre en oeuvre. «Le conseiller pour le développement de la pratique du vélo devra promouvoir l'utilisation du vélo dans différents champs disciplinaires, étudier les équipements et les infrastructures nécessaires à l'utilisation du vélo pour se rendre à l'école et sensibiliser les personnels et, en premier lieu les enseignants aux avantages de l'utilisation de ce mode de locomotion.»

La nouvelle ne fait pas grand bruit car les journalistes semblent avoir d'autres chats à fouetter que nos propres enfants qui ne demandaient pas tant d'attention. Il est par ailleurs difficile de savoir comment vont réagir les parangons de SOS Education sur ce point. Vont-ils proposer à nouveau la délation pour savoir quels parents continuent de conduire leurs enfants en voiture ? Peut-être pourraient-ils cette fois proposer aux enseignants eux-mêmes de dénoncer les parents récalcitrants. Cela ne serait qu'un juste retour des choses.

Mais on en viendrait presque à regretter qu'il reste si peu de temps pour notre ministre de Education nationale. Certes il se hâte actuellement pour faire passer en force toutes les circulaires que ses dévoués membres de cabinet ont rédigées même si cela va en contradiction avec la réécriture des programmes et malgré l'avis totalement défavorable du Conseil Supérieur de l'Education. Mais quelques mois supplémentaires lui auraient permis d'aller plus loin encore dans ses propositions de modernisme et d'amélioration de l'efficacité du système éducatif.

Ne parlons pas de la blouse parce que d'autres y ont presque pensé avant lui, ni du porte-plume avec sa plume Sergent Major qui pourraient bien revenir pour améliorer l'écriture. Mais au-delà de la simple note de vie scolaire, pourquoi ne pas restaurer le bonnet d'âne et les coups de règle sur les doigts qui ont fait tant de bien dans le passé ? Pourquoi ne pas remettre un poêle au charbon au milieu de la classe pour éviter que les cancres ne s'endorment près des radiateurs ? Pourquoi ne pas réinstaurer la semaine de 30 heures et les études obligatoires - et payantes - du soir ? Pourquoi ne pas supprimer ces temps perdus en salle de sport, à la piscine, à l'informatique, dans les musées pour se consacrer exclusivement au «lire - écrire - compter» ? Pourquoi ne pas recréer les salles d'asile et séparer à nouveau les élèves issus de milieux sociaux différents pour donner envie aux enfants de «pauvres» d'intégrer les écoles «bourgeoises» et de leur redonner ainsi la motivation qu'ils ont perdue ? Dépêchez-vous Monsieur le Ministre, avec un peu de chance, peut-être finirez-vous par faire rire les enseignants ?

Complainte

Janvier 2008

La pression est insupportable ; tout se passe comme si l'on pensait que l'IEN assis derrière son bureau attendait de quoi s'occuper : une enquête à rendre, une réunion de plus, une tâche supplémentaire …

Tout est urgent, tout est important. Il y a, me semble-t-il, une méconnaissance des limites de nos fonctions, voire une cécité volontaire : si une tâche n'est pas accomplie par celui qui doit la faire on se retourne trop systématiquement vers un IEN pour qu'il pallie le manque.

C'est tellement plus simple, plus rapide…et c'est si bien fait ! Par ailleurs on se trouve souvent dans l'injonction paradoxale : inspectez davantage mais participez à plus de réunions institutionnelles, visitez vos équipes pédagogiques mais attention à vos kilomètres...

Est-il par ailleurs normal qu'on nous demande nos numéros de téléphone personnels (le SAMU de la pédagogie peut-être ?) ce qui fait que nous sommes finalement à disposition de notre employeur 24H/24, le tout à nos frais parce que bien sûr pas question de nous fournir les téléphones portables qu'on nous incite à utiliser abondamment !

Je vous livre « la complainte » que j'ai écrite un soir de déprime :

Y'a plus d'argent dans votre BOP ; On vous paiera l'année prochaine ; En attendant travaillez ! Y'a pas de timbres, Portez votre courrier, Avec votre voiture bien entendu. Vous vous roulez trop, Y'a plus de sous pour vous, Fallait gérer vos déplacements, Vous avez besoin de matériel, Justement on allait jeter… Ce qui ne nous convenait plus. Vous téléphonez trop, Vous utilisez trop de papier, Y'a plus d'argent on vous l'a écrit en dix exemplaires. Et bien sûr L'enquête est à rendre pour hier Faut répondre au courrier avant de l'avoir reçu Faut assurer la continuité On est quand même Service Public.

Tais toi et nage !

Septembre 2008

L'esclavage, enseigne-t-on, fut aboli en 1848. Il fallut un certain temps pour que cela soit... Ne concernait-il pas des populations de «sauvages», probablement dépourvus d'âme selon les indicateurs en vogue à l'époque ?

En d'autres temps, régna le servage, manière civilisée d'organiser la société des personnes comme il faut : chrétiennes en général, il était délicat de leur appliquer ces mêmes indicateurs mais, au fond, ce qui pilotait demeurait la performance (économique cela va de soi : gestion du tableau de bord seigneurial). Nous ne sommes plus au bon vieux temps des rois (dont on taxe certains d'avoir été fainéants, d'autres d'avoir gaspillé l'impôt) où l'on embastillait ou bannissait pour peu de choses.

Et cependant, les têtes couronnées du moment se sont récemment encore émues vivement – on reconnaîtra ici une expression consacrée – des atrocités commises au titre de la pratique esclavagiste ! On enseignera désormais clairement la chose aux générations futures de ce beau pays. La messe est dite, passons aux choses sérieuses.

Elles procèdent d'une stratégie de gavage, non pas des oies dont on mesure la cirrhose du foie (indicateur de circonstance) mais des inspecteurs – certains en présentent peut-être une également, mais ne nous égarons pas. Ces inspecteurs, depuis quelque temps, sont proprement gavés : non de graines mais de papiers, plans, circulaires, instructions, injonctions...

Gavés par les journées qu'ils sont contraints de supporter, en limite de la rupture psychique pour certains ; gavés d'être pris pour des serfs ou des esclaves, selon le degré d'élégance qui caractérisera plus ou moins le donneur d'ordres ; gavés par le leitmotiv d'un vieux ragoût réchauffé : « nous savons pouvoir compter sur votre engagement sans faille et bla bla bla... » ; gavés d'être amenés à avaliser des propositions que leur conscience pédagogique réprouve, gavés de devoir relayer des instructions à la cohérence périlleuse pour les tiers concernés (partenaires, personnels, parents etc...), gavés de presser à leur tour les enseignants comme des agrumes ; gavés qu'on veuille leur faire confondre engagement professionnel et abnégation de toute autre dimension de la vie. Ce caprice de la mode crée un ravage qui se conclut par un défilé comme il se doit, lequel n'est malheureusement pas composé d'attractifs mannequins comme ailleurs. Ce défilé, c'est à la tribune d'une conférence de presse, pour une tournée des popotes pédagogiques, une péroraison face à un amphi quelconque qu'il se produit. Les Inspecteurs font tapisserie – il est recommandé ici de pouvoir encore faire illusion, décoration et mise en scène obligent – car il semblerait qu'ils ne puissent plus, ici ou là, partager au sein-même de leur collège, inquiétudes et questions professionnelles qui les animent. La chose fâcherait en cour se dit-on...

Les calendriers stratégiques de pilotage de la nouvelle semaine scolaire ne sont pas contraignants : ils sont tout bonnement le produit d'une pathologie institutionnelle dont la vitesse est la seule préoccupation. A ce stade du tableau clinique, on parle d'obsession. Quand on se trouve confronté à l'expression de la folie, le principe de précaution est de se mettre à l'abri. Non d'encourager le pathos, de s'y précipiter, d'en amplifier ce faisant la toxicité. Ce gavage institutionnel auquel nous sommes soumis cette année au fil des déclarations télévisées, mène la galère de l'esclavage vers une déclinaison de notre métier qui tient du servage. Tout ceci, nous le voyons bien, en tous domaines crée des ravages ; espérons qu'ils ne seront pas irréversibles dans le petit crédit dont nous pouvons encore disposer là où vivent des élèves. Car plus personne ne comprend plus rien dans un monde éducatif devenu si sauvage alors même qu'on prétend y répandre des valeurs humanistes. Des collègues s'effondrent, croulant sous les charges, voyant leur temps qui se rétrécit alors qu'ils ne s'emploient qu'à l'allonger au détriment de tout le reste. Notre intelligence, à la fois professionnelle mais surtout personnelle, se heurte à une surdité rarement rencontrée, quand ce n'est pas au mépris pur et simple. Nos questions, légitimes car dictées par notre connaissance des écoles, se perdent dans un silence abyssal. Notre éthique semble ne plus avoir de place dans la réflexion, le seul objectif étant l'organisation technique et le respect d'un calendrier intenable. Où allons-nous ?

Combien de temps attendrons-nous pour siffler collectivement la fin de cette récréation qui n'a rien de joyeuse ? Au fond, quel est notre âge mental pour nous laisser ainsi malmener ?

Libéralisme et homogénéité

Andromède – Septembre 2010

Pourquoi un système qui présente toutes les caractéristiques du libéralisme fonctionne en réalité de manière extrêmement homogène, reproduisant très fidèlement les inégalités sociales ?

Quoi de plus libéral en effet qu'une organisation dont chacun des acteurs est libre de ses méthodes et de ses procédés de fabrication, avec un simple contrôle tous les cinq ans en moyenne dont le protocole est lui-même laissé au bon vouloir d'un corps d'élite dont chaque membre revendique une large autonomie justifiée par une exceptionnelle capacité d'initiative mise au service d'une imagination hors pair que nul ne se hasarde à lui contester. On pourrait s'attendre alors à une grande diversité de réponses tant du fait de la variété et de la complexité des situations que de la capacité créatrice des acteurs, avec les inévitables divergences que génère un système de masse concernant plusieurs millions de « produits ».

Oh bien sûr un entomologiste averti pourra trouver ici ou là quelques différences que sa science le conduira à considérer comme suffisamment significatives mais il sera bien en peine de procéder à une classification et encore moins de repérer des relations causales qui pourraient expliquer des différences d'efficience dans les processus de fabrication… Pour expliquer cette anomalie il faut bien admettre qu'il existe un modèle implicite, une sorte de moule qui résiste à toutes les tentatives aussi bien personnelles qu'institutionnelles qui ont pu être faites depuis plus de cinquante ans pour changer l'ordre social des choses…

Ce moule à un nom, il s'appelle l'Ecole, et il est construit sur une structure indéformable, l'élitisme républicain, dont le caractère pyramidal s'oppose à toute tentative de remise en cause du dogme… Les élites y trouvent la justification de leur pouvoir pour faire oublier qu'il vient en réalité principalement de leur classe sociale, et la culture du mérite est suffisamment érigée en dogme pour interdire toute velléité de révolte de ceux qui échouent… Ainsi tout se passe comme s'il existait un consensus entre parents, enseignants et cadres du système éducatif pour que rien ne change

DASEN : satisfaction des egos

Andromède – Février 2014

Une note de service publiée au BO du jeudi 16 janvier 2014 change l'appellation des directeurs académiques des services de l'Éducation nationale « dans l'usage courant et en dehors d'actes à caractère réglementaire ». Les Dasen deviennent ainsi IA-Dasen. Le ministère invoque un changement eu égard à l'importance de la dimension pédagogique de leur mission.

On reste sans voix devant une telle « audace » ! Enfin ces nobles (serviteurs de l'État) viennent de retrouver leur chère particule après une période de privation qui aura duré deux ans... Putain c'est long deux ans pour tous ces petits chefs qui ont dû pendant tout ce temps ravaler leur superbe à chaque fois qu'un de leurs subalternes les gratifiait négligemment d'un banal « Monsieur le Directeur »...

Auparavant il leur suffisait de s'entendre appeler « Monsieur l'Inspecteur d'Académie » pour savourer cette déférence élégante et discrète que même les plus rebelles de leurs sujets ne manquaient pas à chaque instant de leur témoigner. Combien d'incompréhension et de vanité bafouée leur a-t-il fallu supporter ? A combien de manifestations d'autorité ont-il dû, bien malgré eux, se résoudre pour effacer le doute qui s'installait en eux à chaque fois que résonnait cette triste formule... « Monsieur le Directeur ». Le pire, c'était lorsqu'ils rencontraient ceux de leurs congénères avec qui ils partageaient jadis le titre d'inspecteur. Devoir dire « bonjour Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation nationale » et s'entendre répondre par un simple « bonjour Monsieur le Directeur » était devenu pour ces « hauts » fonctionnaires un supplice quotidien totalement insupportable.

Cette injustice est maintenant réparée et ces troupes d'élite ont retrouvé leur titre glorieux d'inspecteur d'Académie, rejoignant ainsi au firmament du système éducatif les Inspecteurs pédagogiques régionaux qui avaient eux aussi en leur temps dû batailler ferme pour l'obtenir. Il faut même souligner le caractère innovant de la démarche consistant à distinguer dans une note de service les usages courants et les usages réglementaires, signe d'une administration manifestement ouverte au changement … surtout lorsqu'il s'agit de faire marche arrière pour rétablir quelques privilèges, aussi symboliques soient-ils !

Comment ne pas s'interroger sur la signification politique de cette mesure qui relève exclusivement de la satisfaction des égos et ne peut que renforcer le caractère pyramidal et élitiste de notre École au moment où toutes nos forces devraient au contraire être mises au service de la refondation de l'École de la République et de la réussite de tous les élèves ? Seule certitude, tous les Inspecteurs de l'Éducation nationale qui avaient conservé par « habitude » une formule qu'ils persistaient à croire de simple politesse auront enfin compris qu'il s'agit en fait d'une marque de soumission ridicule.

Tous s'abstiendront désormais de s'adresser à leur supérieur hiérarchique en le flattant par son titre - d'inspecteur d'académie - et marqueront leur respect du fonctionnement institutionnel en faisant référence exclusivement à sa fonction de « Directeur académique ».

Latin et grec : nostalgie et frustration

Andromède – 13 avril 2015

On a pu lire récemment (1) que l'enseignement du latin et du grec dans les collèges et lycées laïcs serait « *le luxe français des pauvres* » garantissant « *l'ascension sociale de jeunes gens nés défavorisés* » ! Certes, cette affirmation ne manque pas de « sel » car son auteur est un éminent académicien multicartes qui fut naguère Président de l'association pour la Sauvegarde des Enseignements Littéraires (SEL), mais lorsqu'il affirme qu'il s'agit d'un combat contre les « *fanatismes égalitaires et utilitaires* » on se prend à douter de la pertinence de son propos…

Pourtant un ancien ministre de l'Education nationale (2) n'a pas hésité à dénoncer lui aussi la suppression du latin et du grec comme une décision « *criminelle* » et « *dégueulasse* » car « *désormais ces enseignements précieux, ces clés qui ouvrent les portes, seront réservés aux seuls privilégiés, aux leçons particulières et aux établissements privés* ».

Diable, diable, le latin et le grec seraient donc les garants du « *caractère de promotion sociale de l'école qui permet à certains enfants d'échapper au poids des difficultés familiales, des milieux d'origine* » et nous ne le savions pas ! C'est d'autant plus étonnant que toutes les études internationales récentes dénoncent depuis au moins deux décennies le renforcement du caractère élitiste de notre Ecole et son incapacité croissante à lutter contre le déterminisme social.

Cet ancien ministre devrait se souvenir que l'une de ses principales initiatives avait été de développer l'apprentissage du latin et du grec au collège et que vingt ans après on devrait pouvoir en mesurer les effets en terme de promotion sociale… Or c'est précisément le contraire qui se produit : sans en accuser le latin et le grec, il pourrait au moins avoir l'honnêteté de dépasser la nostalgie de son enfance et de reconnaître leur inefficacité à rendre aujourd'hui l'Ecole plus équitable !

Mais la violence de ces propos, de la part d'un responsable politique qui revendique habituellement plus de modération, montre bien que l'enjeu est loin d'être anecdotique : en touchant au latin et au grec, on menace le cœur de cette pyramide pseudo-républicaine qui érige le savoir et la culture classique en objectif principal de notre système éducatif et qui oppose farouchement la fabrique de l'élite à celle du crétin…

Un esprit chagrin y verrait sans doute la marque d'une certaine frustration pour un Agrégé de lettres classiques devenu simplement Ministre alors que, dans ses chevauchées oniriques les plus folles, il rêvait probablement d'être admis au sein du corps prestigieux des Inspecteurs Pédagogiques pour espérer avoir le privilège suprême du Mérite républicain, celui d'accéder à la Lumière divine de l'Inspection Générale !

(1) Marc Fumaroli dans Le Figaro du 31 mars 2015
(2) François Bayrou sur Sud Radio le 12 avril 2015

« Alléger le poids de la tradition disciplinaire dans le second degré »

(Rapport de la Cour des Comptes sur le suivi individualisé des élèves – Février 2015)

Ah, qu'en termes galants ces choses-là sont dites ! Une fois encore, un rapport officiel établi par une institution prestigieuse, vient faire le constat que la grande faiblesse de notre système éducatif vient du fait qu'il est totalement asservi au savoir disciplinaire plutôt que d'être au service des élèves.

Ainsi donc, il faudrait accorder moins de poids dans le second degré à la discipline enseignée, mais tout s'y oppose, les acteurs comme l'organisation des classes.

Des acteurs réticents

- *Les enseignants du second degré sont très attachés à leur discipline, en raison de positions de principe, d'un manque d'intérêt pour ce qui est hors de leur champ d'intervention habituel mais aussi, pour certains d'entre eux, d'un déni de la difficulté inhérente à l'apprentissage scolaire, difficulté qui n'est pas perçue comme légitime…*
- *Les séquences de suivi individualisé des élèves sont beaucoup moins prises en compte par les corps d'inspection que les séquences d'enseignement devant la class, surtout dans le second degré, en raison du poids de la discipline, les inspecteurs du second degré étant spécialisés par discipline, contrairement au premier degré.*

On pourrait ajouter *que cette dimension de l'aide et de l'accompagnement, apparemment tout aussi périphérique pour les inspecteurs qu'elle l'est pour les professeurs* est inscrite dans les gènes d'une institution caractérisée par l'identité disciplinaire à tous les niveaux d'une pyramide élitiste qui va des professeurs du second degré aux inspecteurs pédagogiques régionaux et aux inspecteurs généraux, tous rassemblés dans un culte extatique autour du graal de l'agrégation !

Une organisation solitaire centrée sur la discipline

- *La répartition du temps de travail des enseignants confirme, pour la France, l'image d'un métier solitaire, dont l'exercice est essentiellement centré sur la classe (enseignement, préparation des cours et correction des copies).*
- *L'individualisation du suivi des élèves nécessite une importante collaboration entre les enseignants concernés, ce qui implique un travail d'équipe, éloigné de l'organisation traditionnelle des activités d'enseignement.*
- *Dans le second degré plus particulièrement, le diagnostic des besoins des élèves souffre d'une absence de vision globale qui nécessiterait un échange entre les différents enseignants ayant la charge de l'élève concerné.*

On pourrait ajouter que dans le second degré*, la difficulté de trouver un temps de concertation pour faire travailler les enseignants en équipe* relève d'une **mission totalement impossible**, notamment en collège, tant que chaque discipline sera assurée par un professeur différent. En effet, si l'on veut bien considérer que chaque enseignant intervient en moyenne dans 5 classes différentes, comment peut-on sérieusement imaginer qu'il puisse participer à une heure de travail d'équipe hebdomadaire pour chacune de ses 5 classes, durée minimale pour un travail de coordination efficace prenant en compte le diagnostic des besoins des élèves, la coordination des enseignements, le suivi personnalisé, etc… Si toutefois on peut parler de « suivi personnalisé » lorsque chaque enseignant intervient en moyenne auprès de 125 élèves ! Et encore, à ce travail d'équipe des enseignants de chaque classe, il faudrait ajouter le travail d'équipe des enseignants d'une même discipline ainsi que différentes concertations transversales liées à la vie de chaque établissement…

On voit bien que la seule solution est de réduire le nombre d'enseignants intervenant auprès d'une classe, donc le nécessaire retour à une polyvalence des enseignants dont la seule évocation fait frémir autant les organisations syndicales que les responsables politiques…

Il y a quelques années, alors que nous en parlions lors d'une discussion informelle avec un ministre de l'Education nationale, celui-ci nous disait que bien sûr nous avions raison, mais que, pour rester ministre, il se garderait bien de faire cette proposition ! Tout récemment encore, interrogés par l'Inspection générale dans le cadre d'une étude sur les évolutions des missions des Inspecteurs, alors que nous évoquions la polyvalence des professeurs de collège comme une nécessité, il nous a été répondu en souriant que nous étions hors sujet…

Ainsi, même la Cour des Comptes, qui a pourtant la réputation de dire les choses sans ménagement, ose seulement parler d'*alléger le poids de la tradition disciplinaire dans le second degré*… C'est dire à quel point l'auto-censure est finalement la meilleure garante de l'immobilisme dans lequel est figé notre système éducatif, au nom de la tradition, du respect des corps constitués et de la grande hypocrisie sur laquelle est fondé l'élitisme républicain.

Une bouteille à la mer

Andromède – Juillet 2016

Beaucoup d'agitation et beaucoup d'incertitude en ce moment… De loin, on pourrait penser que c'est la marque de la bonne santé d'une démocratie lorsqu'on voit autant d'intérêt pour le débat public. Il faut dire que l'évolution des moyens de communication et l'omniprésence des sondages d'opinion ont produit un cocktail étonnant qui présente toutes les apparences d'une démocratie directe où chacun peut en permanence recevoir des informations et donner son avis sur les affaires du monde.

Or cette formidable illusion vient remettre en cause l'un des principes de base de notre organisation politique qui est fondée sur la démocratie représentative : en donnant un mandat pour une durée déterminée à des représentants élus, on leur fait confiance et on accepte de juger leur action à l'échéance électorale suivante, au terme de leur mandat, dans un délai reconnu comme nécessaire pour apprécier sereinement les évolutions sociales et économiques d'une société complexe.

Force est de constater que ce modèle théorique ne fonctionne plus. Dès le lendemain d'une élection, chacun s'agite : autant l'opposition, pour s'opposer à des décisions que bien sûr elle réprouve, que la majorité, pour dénoncer les insuffisances et les lenteurs dans la réalisation du programme prévu. Depuis quatre ans, on entend hurler à la moindre occasion… À droite, le mariage pour tous a donné lieu à un concert de protestations alors qu'il faisait clairement partie des engagements pris par la nouvelle majorité. À gauche, on crie à la trahison au moindre désaccord et l'inévitable confrontation du pouvoir aux réalités fait l'objet d'un psychodrame permanent de surenchères démagogiques.

Tout cela serait de peu d'importance si l'effet produit était seulement de modifier les équilibres politiques dans une logique d'alternance que chacun reconnaît comme essentielle. Mais les dernières échéances électorales comme les sondages d'opinion ont montré que les critiques véhémentes formulées inlassablement par les uns et les autres ne servent absolument pas à renforcer leur camp dont l'audience reste désespérément en berne. Alors qu'aucune alternative politique crédible n'apparaît dans la droite modérée comme dans la gauche contestataire, la seule force politique qui profite de la situation est un parti d'extrême droite qui recrute davantage sur le rejet des autres partis que sur son propre programme.

En cultivant sans cesse la contestation, tous ces mouvements hétéroclites d'opposition contribuent en réalité à jeter le discrédit sur l'ensemble de la classe politique et accréditent ainsi l'idée que la seule solution serait d'essayer autre chose : or c'est très précisément sur ce créneau que surfe une extrême droite désormais sans complexe au point de se revendiquer comme la seule voie vers « une France apaisée ». Devant la perspective quasi certaine d'un nouveau « 21 avril » et la probabilité non négligeable d'un accès de l'extrême droite au pouvoir, avons-nous un autre choix que de rester des spectateurs impuissants ou des acteurs de l'utopie des nuits debout et du fol espoir de voir enfin aboutir la convergence des luttes ?

Réveillez-vous, citoyens, avant qu'un bégaiement de l'Histoire ne vienne vous rappeler que les démocraties sont fragiles, surtout dans un monde menacé par le dérèglement climatique, par la financiarisation de l'économie, par le terrorisme et les intégrismes religieux, etc… Il n'est pas certain que nous ayons des réponses simples face à tous ces périls, mais rien ne sera possible si nous ne sommes pas capables de défendre de manière efficace nos valeurs d'humanité, de tolérance, de respect des autres…

Les luttes politiques et syndicales se nourrissent évidemment d'idéaux et de convictions, mais elles ne devraient pas ignorer le contexte dans lequel elles se déroulent : chacun devrait prendre sa part de responsabilité face à un risque important pour notre société. J'allais écrire que la lucidité devrait conduire à des jugements plus modérés, à des propositions plus réalistes, voire à des compromis raisonnables… mais je mesure à quel point ces mots sont éloignés des logiques partisanes qui ont cours aujourd'hui et je sens combien ce message dans notre univers hyper médiatique est comme une bouteille à la mer qui a bien peu de chances de parvenir à ses destinataires !

Dérive libérale

Andromède – Décembre 2016

« L'École de la République doit être juste, pour tous les enfants : elle doit faire en sorte que l'origine sociale cesse de peser aussi lourd sur les résultats scolaires. »
Cet objectif a été réaffirmé par le Gouvernement fin 2013 suite à la publication des données de l'enquête PISA 2012 qui mettaient en évidence les faiblesses d'une Ecole française de moins en moins capable de réduire les inégalités sociales.

Dans le projet de réforme de l'évaluation professionnelle des enseignants on s'attendrait donc à trouver des marqueurs précis concernant cet objectif fondamental : le « bon enseignant » ne devrait-il pas être celui qui, au sein de l'équipe pédagogique, participe efficacement à la réduction des inégalités ?

Or la formulation des objectifs de cette réforme reste très générale : il s'agit seulement « d'assurer la cohérence et l'efficacité de l'action éducative en améliorant, si nécessaire, la qualité des enseignements ».

Pour renforcer sa lutte contre le déterminisme social l'Ecole ne devra-t-elle donc compter que sur la magie libérale de l'auto-régulation ? En effet, lorsqu'on lit attentivement le projet, on y trouve tous les ingrédients d'une telle dérive.

Glissement du contrôle vers le conseil

Dans ce projet, personne ne rappelle la nécessité pour l'Etat de contrôler le travail de ses agents. On en arriverait même à s'excuser d'avoir porté des jugements en promettant désormais de ne plus formuler que des conseils…

Certains verront dans cette attitude une manifestation de générosité et de confiance, à la limite de la naïveté, mais combien dans l'air du temps…

D'autres se réjouiront de voir disparaître un contrôle de l'Etat qui est la seule façon de garantir aux citoyens la qualité du Service public. Si ce contrôle n'existe plus, alors il appartiendra à chacun de juger de la qualité des services éducatifs et d'apporter son « chèque éducation » à celui qui lui paraîtra le plus compétent… forme ultime d'une éducation totalement « libre » !

Liberté pédagogique des enseignants et des établissements

Au-delà des instructions générales fixées par le ministère et relayées par les inspecteurs, tous les cadres de l'Education nationale savent bien qu'il existe déjà une très grande liberté pédagogique des enseignants et des équipes… et que cette liberté est manifestement très peu utilisée si l'on veut bien reconnaître la grande homogénéité de l'Ecole sur le territoire.

Peut-on sérieusement affirmer que ce sont des « pratiques d'inspection jugées infantilisantes » qui empêcheraient les nécessaires évolutions ?

En réalité on poursuit depuis plus de trente ans les mêmes orientations généreuses fondées sur la « diffusion des bonnes pratiques », la « promotion de l'innovation » et incitant à « l'autonomie des établissements », mais sans jamais remettre en cause les conservatismes culturels sur lesquels est ancré l'élitisme de notre Ecole.

Gestion moderne des ressources humaines

Certains approuvent cette perspective exaltante d'une « gestion différenciée des carrières », avec un « classement » afin de mieux identifier « les personnels à fort potentiel »…

Evidemment, ça fait branché, modèle jeune cadre dynamique, et on imagine aisément que, loin des contraintes insupportables de grilles de notation surannées, la reconnaissance du mérite individuel va libérer les énergies pour donner à l'Ecole cette dynamique productiviste et conquérante qui prévaut dans les entreprises !

Comme dans tout système libéral, la promotion des meilleurs est la garantie d'un rendement optimal guidé plus sûrement par les mécanismes d'auto-régulation du marché que par des objectifs sociaux ou environnementaux utopiques.

Développement optimal des potentialités individuelles

Alors que cette ambition est affirmée par l'Ecole depuis plusieurs décennies sans parvenir à enrayer un déterminisme de plus en plus marqué, il faut rappeler que cette formulation humaniste cache aussi un message subliminal : une garantie contre la crainte souvent exprimée que l'aide aux plus faibles puisse ralentir les meilleurs… ce qui rassure sur la pérennité du fonctionnement méritocratique du système.

Notre fédération, l'UNSA, vient de rappeler que la réussite des plus fragiles est le révélateur de la société que nous voulons : celle du tri et de la compétition ou celle de la solidarité et de la coopération…

Comment imaginer un instant que ce choix d'une société plus juste soit compatible avec une orientation plus libérale de notre système éducatif ?

Certes notre façon d'administrer l'Ecole est enfermée dans un modèle élitiste qui ne répond pas à ce besoin de plus d'équité mais il est évident que toute libéralisation accrue ne pourra que renforcer ces inégalités et conduire à sa perte un Service public incapable de remplir sa mission.

L'école a-t-elle (encore) failli à sa mission ?

Andromède – 5 mai 2017

Alors que la moitié des électeurs de moins de 60 ans a voté au premier tour de la présidentielle pour des candidats qui ne proposent objectivement aucune solution crédible à leurs problèmes, on nous renvoie à nouveau cette responsabilité : comme c'est sa mission de former des citoyens, si les citoyens se comportent mal, c'est évidemment de la faute de l'Ecole !

L'idéal serait bien sûr une sorte de contrat stipulant que tout individu sortant de la « chaîne » éducative devrait être exempt de tout vice de fabrication. Dès lors, fini les sorties de route électorale, la surconsommation de haine, l'usure prématurée de la foi républicaine ou la panne de tolérance… Et on pourrait même – en option – se prémunir contre la promiscuité des sièges de la mixité sociale ou le risque d'explosion dû à la présence de corps étrangers… On aurait enfin l'esprit libre pour pouvoir penser à autre chose… ou ne plus penser à rien ! Dans ce monde paradisiaque, même celui qui dénonçait la fabrique de crétins, et qui a appelé à voter frontiste, ne trouverait plus rien à redire car la parole elle-même aurait disparu.

Bon, mais faut pas rêver, les techniques de clonage restant déontologiquement proscrites et les méthodes d'endoctrinement étant encore mal maîtrisées, il va falloir s'habituer aux imperfections du système. D'autant plus que les hymnes à la liberté et à l'autonomie qu'on voit fleurir un peu partout, pour sympathiques qu'ils soient, risquent fort de ne pas aller dans le sens d'une plus grande homogénéité des « produits ».

Tout en reconnaissant à l'Ecole sa juste part de responsabilité éducative, il faudra donc aussi chercher à activer d'autres leviers pour ranimer les consciences citoyennes : par exemple en réduisant des inégalités sociales de plus en plus mal acceptées, en redonnant confiance dans une classe politique très largement discréditée ou en luttant contre la prolifération des discours mêlant de façon démagogique utopies, fausses vérités et vrais problèmes.

Dire que la démocratie est un combat permanent dans lequel rien n'est jamais acquis, ce n'est pas faire preuve de pessimisme ou de désillusion. C'est seulement constater que c'est un bien commun qu'aucune compagnie publique ou privée ne saura jamais assurer. Il appartient à chaque citoyen de le défendre au nom des valeurs d'humanisme dont il est porteur.

Rythmes scolaires et trou de mémoire

Andromède – 13 juin 2017

Alors que le gouvernement annonce son intention de donner aux communes la possibilité d'un retour à quatre jours d'école par semaine, on voit de nombreuses communes s'engouffrer dans cette voie avec le soutien actif de la plupart des membres de la communauté éducative.

Plus personne ne se souvient apparemment que les raisons qui ont conduit en 2012 à faire le choix d'une semaine de quatre jours et demi tenaient exclusivement à la volonté de « mieux répartir les temps d'enseignement dans la semaine afin de mieux apprendre ».

Un document toujours disponible sur le site du Ministère de l'Education nationale donnait les éléments de comparaisons internationales justifiant cette décision :

Situation en 2012	France	Autres pays
Nombre de jours de classe par semaine	4 jours pleins	5 jours pleins
Durée moyenne quotidienne des cours	6 h	4 h
Nombre total de semaines de classes	36	38 à 40
Nombre total de jours de classe	140	187

Il ressortait donc que les rythmes de l'école française étaient concentrés sur un nombre de semaines et de jours bien inférieur à la moyenne européenne, ce qui expliquait que la journée scolaire soit plus chargée en France que dans de la plupart des pays.

C'est à cette situation, dont le constat était très largement partagé par tous les acteurs de l'Education, que la réforme des rythmes scolaires de 2012 a essayé d'apporter une réponse en augmentant le nombre de jours de classes et en réduisant la durée quotidienne des cours.

La seule difficulté a été en réalité d'organiser des activités périscolaires complémentaires afin que les parents ne soient pas pénalisés par la réduction de la durée journalière de prise en charge de leurs enfants car l'exigence de qualité de ces activités s'est avérée délicate à mettre en œuvre et engendrant un coût pour les collectivités.

Revenir à la semaine de quatre jours serait sans doute une solution de facilité pour les décideurs politiques, de confort pour les enseignants et d'économie budgétaire pour les élus locaux, mais ce serait assurément le retour à un cadre d'apprentissage qui est à l'évidence l'un des responsables des piètres performances de l'école française dans les tests internationaux.

Alors qu'il a été si difficile de procéder à l'augmentation pourtant indispensable du nombre de jours de classes, un tel retour en arrière serait une erreur dramatique pour le système éducatif, encore plus s'il s'agissait de laisser une liberté de choix qui serait forcément source de confusion, voire de concurrence entre les établissements.

Un ange passe… et un doute plane

Andromède – 27 juin 2017

On avait déjà vu un candidat se dédoubler, mais jamais un dédoublement à grande échelle de plusieurs milliers de classes... Idée géniale d'inspiration quasi divine qui montre bien qu'on a changé d'époque et qu'on a enfin une vraie ambition pour l'Ecole, loin des demi-mesures des précédents gouvernements.

Que cette formule testée en 2002 se soit avérée inefficace avec des effets pratiquement nuls, peu importe. Car c'est probablement en la généralisant qu'elle prendra tout son sens, un peu comme ces initiatives bio qui ne peuvent réussir que si tout le monde s'y met...

Des esprits chagrins diront que cela n'a rien à voir... Au contraire, c'est une affaire de volonté, un signal fort envoyé à tous les enseignants qui vont ainsi comprendre qu'ils n'ont pas le droit d'échouer et qui vont donc tout faire pour que leurs élèves réussissent... Un peu, me direz-vous, comme le redoublement dont le caractère exceptionnel devait inciter à tout mettre en œuvre pour éviter d'y avoir recours ? Non, pas ça, c'est pas un bon exemple... *J'entends un ange qui passe*...

Et puis si ça ne marche pas, on pourra toujours dire qu'on a vraiment essayé en y mettant les moyens ? Non, pas ça non plus, car on a dit aussi qu'on avait désormais une obligation de résultat... *J'aperçois un doute qui plane*...

Bon alors comment apporter une explication rationnelle, dire pourquoi on enfonce ce clou là plutôt qu'un autre ? Faut-il tout simplement faire confiance aux analyses d'un économiste distingué, fut-il classé à gauche, qui aurait démontré qu'il y avait là une opportunité intéressante pour créer des emplois publics ? Hélas chacun sait bien que l'économie n'est pas une science exacte, encore moins lorsqu'elle prétend s'appliquer à la chose éducative !

Vouloir donner du sens, évaluer, observer... n'est-ce pas déjà faire preuve d'un manque de confiance, d'une suspicion déplacée, d'une sorte de déphasage avec la foi jupitérienne ? Soyons pragmatiques, saluons plutôt ce nouveau droit qui vient de naître, celui revendiqué naguère par un célèbre humoriste, d'enfoncer un clou sans devoir dire pourquoi, même et surtout s'il s'agit d'un vieux clou tout rouillé. Merci Monsieur Devos d'avoir été le précurseur de cette utopie dont le corollaire est de pouvoir également arracher librement des clous sans aucune justification…

Vers un monde 100% meilleur

Andromède – 16 octobre 2017 - **Version relue et corrigée par Jupiter**

100% de réussite au CP, quel magnifique slogan, sur lequel on ferait mieux d'éviter de réfléchir, car il fait partie de ces formules **croquignolesques** dont l'analyse compromet gravement la poésie... C'est un peu comme si on demandait à un prestidigitateur de nous dévoiler ses tours ou à un prophète de nous donner des preuves de l'au-delà...

100% c'est le degré ultime de la perfection… le genre d'évidence qui vous tétanise en apprenant qu'au Loto, *100% des gagnants ont tenté leur chance*, ou que pour le Medef, *les jeunes doivent devenir 100% employables*... what else ?

La réussite c'est le mètre-étalon du bonheur… comme s'il suffisait de croire au potentiel de chacun pour réveiller la réussite qui est en lui, de tous se lever pour que l'école soit forte en réussite… à cœur vaillant rien d'impossible !

Certains esprits chagrins prétendent pourtant que la réussite de certains ne peut exister que par **le truchement** de l'échec des autres et qu'il ne saurait donc y avoir 100% de réussite… d'autres **animés par la passion triste de l'égalité** sont persuadés que la réussite est un concept trop mou pour pouvoir faire l'objet d'une mesure, surtout en cours d'apprentissage…

Mais alors, 100% de réussite, ça va finir un jour par se voir que c'est une arnaque ? Sans doute, mais il faut considérer ce risque avec une zeste de réalisme en observant la réaction habituelle de l'institution scolaire lorsqu'elle ne tient pas ses promesses.

Dans le cas – improbable - où l'objectif de 100% de réussite ne serait pas atteint, ce serait forcément la faute des enseignants et de leurs cadres, de tous ces pédagogistes honnis qui ont conduit l'école dans l'état de **bordel** où elle se trouve. La preuve serait ainsi faite de leur incurie et la porte grande ouverte à ces solutions alternatives aussi privées que libérales dont certains se plaisent à vanter les mérites imaginaires. Après avoir terrassé le mammouth et exterminé les éléphants, la voie serait enfin libre pour le développement d'une nouvelle espèce éducative **économiquement** plus performante.

Et pourtant, **je vous fiche mon billet** que cette révolution a peu de chances de voir le jour, car il est fort probable que tous les directeurs académiques et les recteurs sauront - une fois encore - se comporter en bons petits soldats pour que le système préserve son mystère. Pour cela ils feront remonter des rapports élogieux sur les résultats exceptionnels obtenus, preuve tout à la fois de leur loyauté et de leur efficacité ! Et les services de communication du ministre sauront donner à 100% l'illusion du changement, afin de garantir en toute impunité la préservation des **premiers de cordée**, cette espèce si bien protégée alors qu'elle n'est pourtant pas vraiment en voie de disparition…

Parce que le futur est plein d'avenir, nous sommes En marche vers un monde 100% meilleur...

Epilogue provisoire

Andromède – 18 février 2018

La scène se passe à la fin des années 90, alors que le SI.EN vient de publier sous la signature d'Andromède un billet d'humeur dénonçant - avec humour - les pratiques discriminatoires de certains cadres de l'Education Nationale. Le Secrétaire général reçoit un coup de téléphone d'un Inspecteur Général furieux exigeant de savoir quel était l'IEN qui se cachait derrière le pseudonyme d'Andromède… Devant le refus du Secrétaire Général, il cita même un nom, affirmant qu'il était absolument certain d'avoir reconnu la prose de ce trublion… Mais comme pour ce qui est d'Andromède, nous aurons la sagesse de conserver l'anonymat de cet honorable Inspecteur Général … qui n'est plus de ce monde, mais qui aurait demandé qu'on inscrive sur sa pierre tombale cet épitaphe « Je l'aurai un jour… je l'aurai ! ».